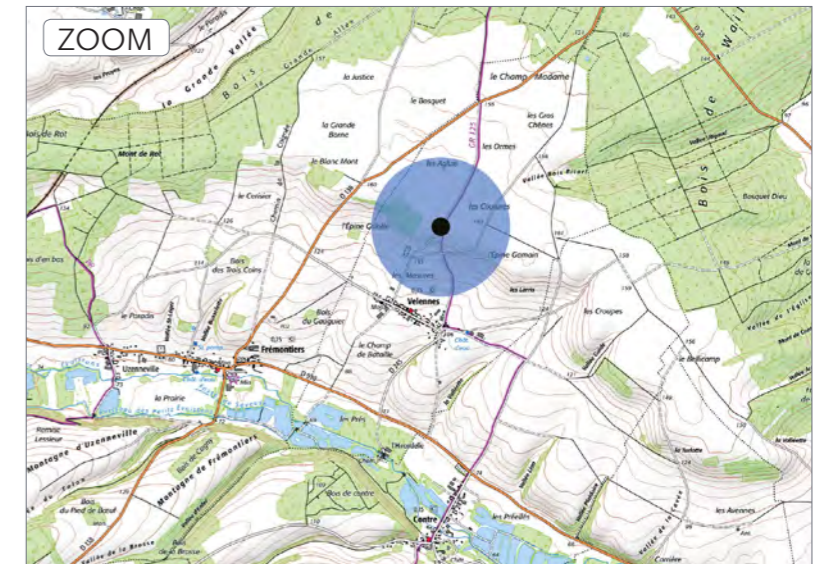
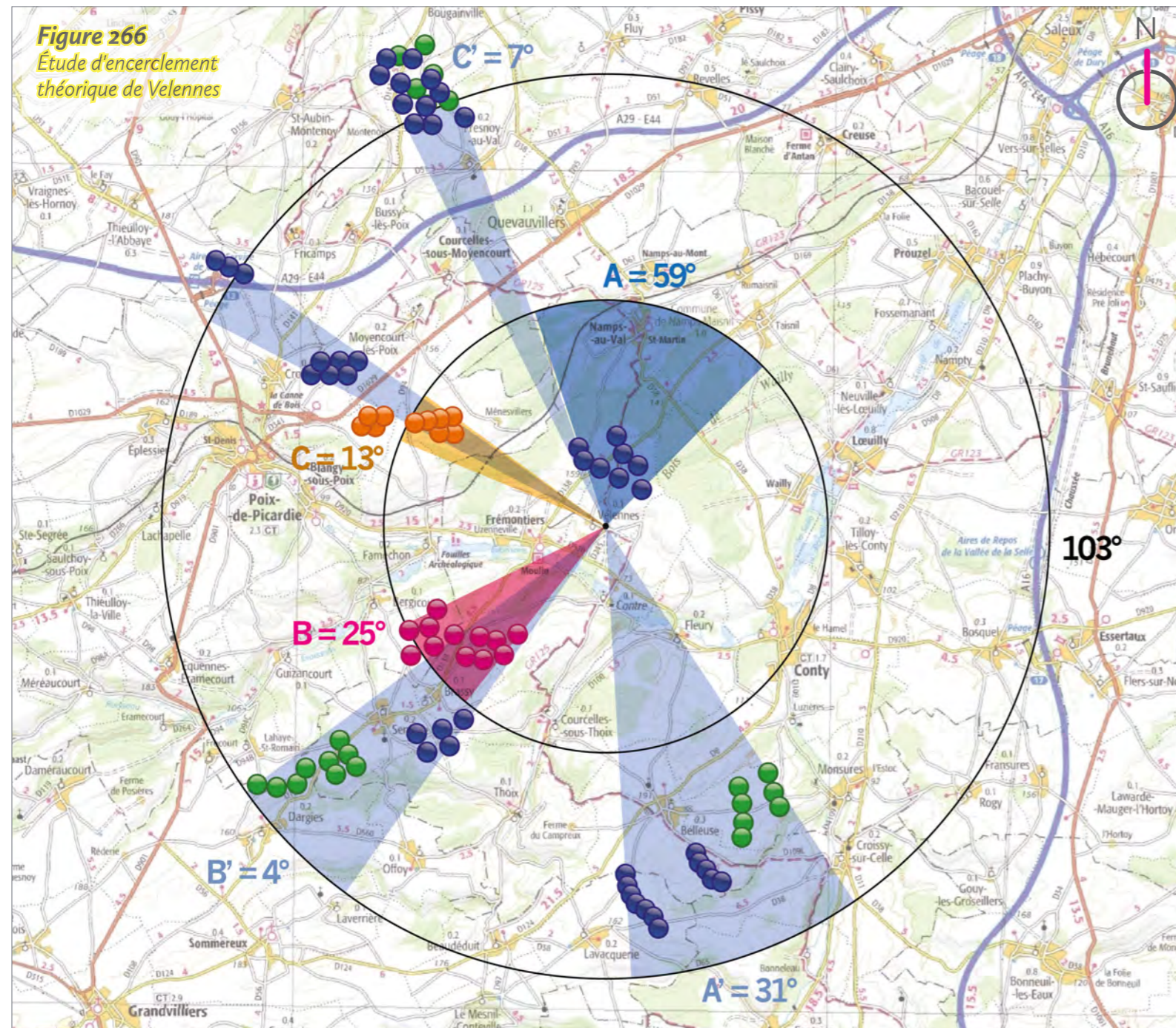


► **PDV 38 Velennes : au nord par la rue de Sermoise**

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
13/01/2022	Panoramique 360°	N 49°46'08,9"	E 02°05'47,2"	160 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E12 : 3,7 km	E1 : 5,7 km	8	VELENNES - Au nord par la Rue de Sermoise	

Étude d'encerclement théorique



Commentaires

L'observateur se situe au nord du village de Velennes, le long d'une route locale et du GR 125. Les vues sont très ouvertes et donnent sur la vallée des Évoissons au nord du site des projets.

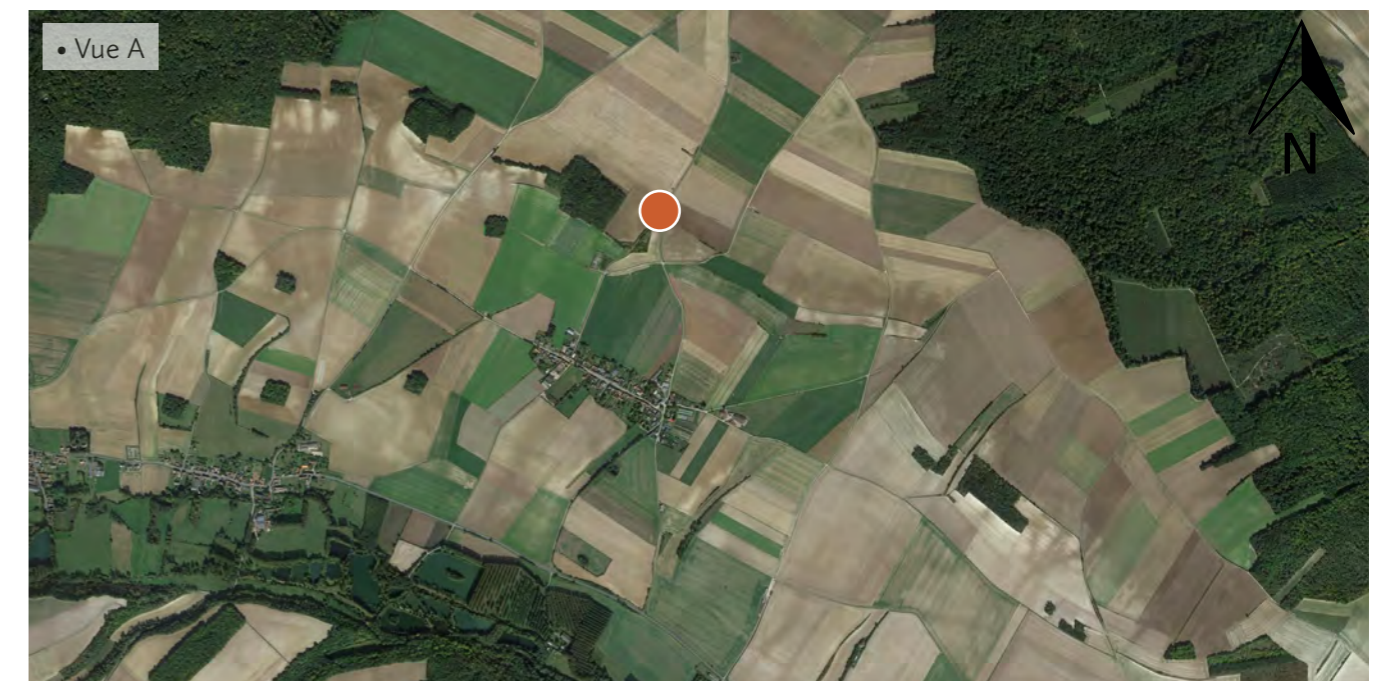
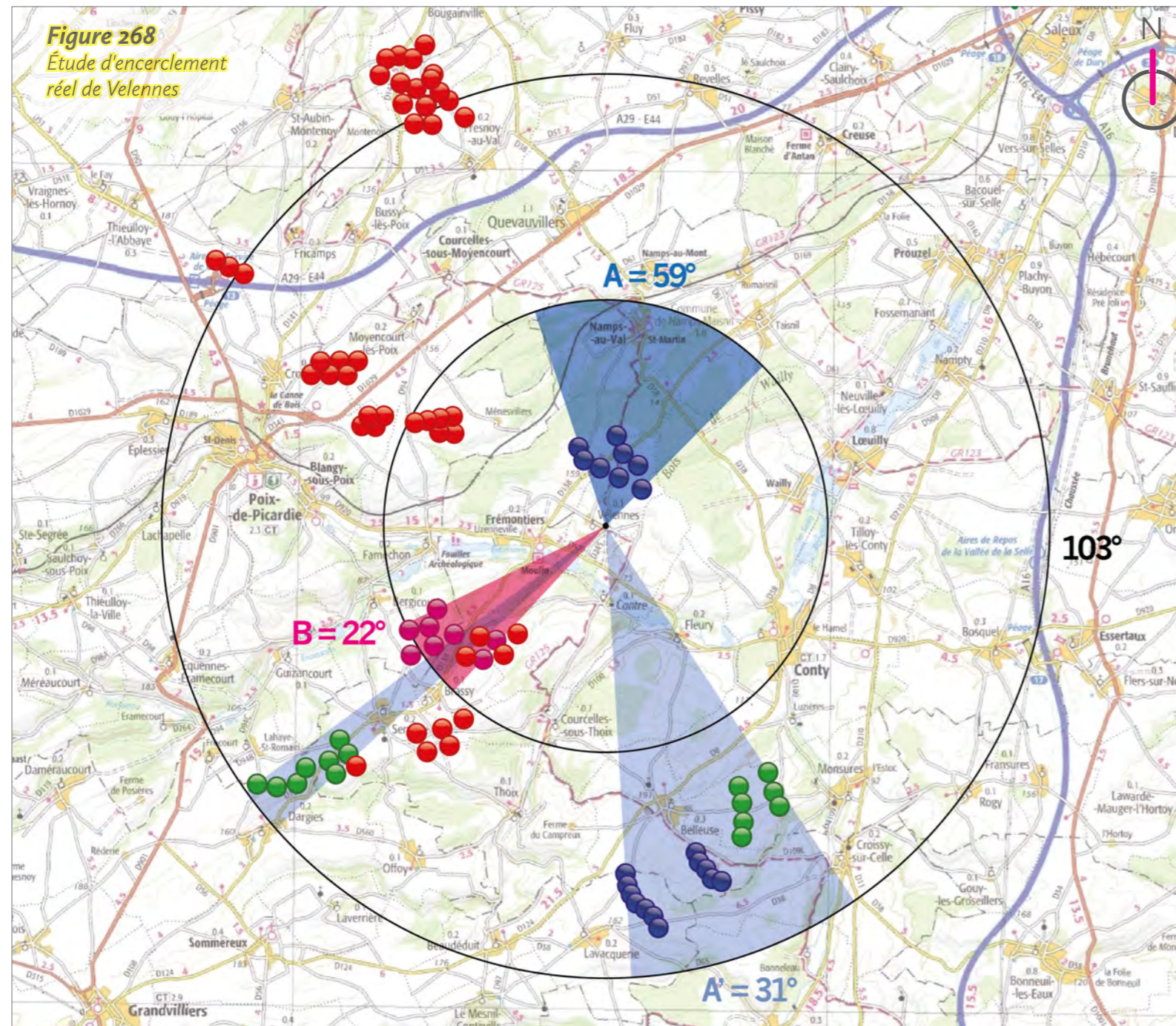


Figure 267
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle

Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
Velennes théorique	25	0,22	Atteint	139	Atteint	103	Atteint
Velennes réel	22	0,14	Atteint	112	En-dessous	103	Atteint



Commentaires

Depuis l'entrée nord de Velennes, plusieurs parcs et projets éoliens sont masqués. Les éoliennes masquées, ou très peu incidentes, sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

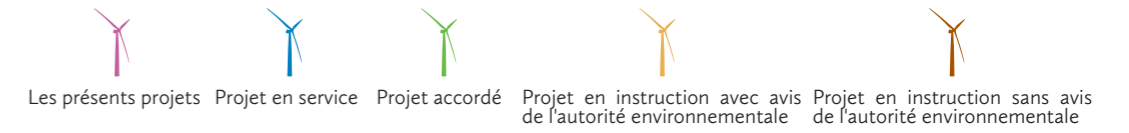
Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur A est conservé car toutes les éoliennes du parc construit de Blanc Mont sont ici visibles. Le secteur B est réduit car des éoliennes des projets de Corbillon Est et Ouest sont masquées par la végétation. Le secteur C est supprimé car les éoliennes du projet en instruction avec avis d'AE de Ménesvillers sont masquées par un boisement.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, le secteur A' est conservé car les éoliennes du projet accordé de Monsures et des parcs construits de Lavacquerie et Belleuse sont toutes visibles depuis ce point de vue. Le secteur B' est supprimé car les éoliennes du parc construit du Chemin de l'Ormelet sont masquées par la végétation. Enfin, le secteur C' est supprimé car les éoliennes construites et accordées de Bougainville sont masquées par le relief.

Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle (fig. 267) indique donc logiquement une baisse du cumul angulaire entre le théorique et le réel, passant de 139° à 112°, soit une baisse de 27°. Le plus grand angle de respiration n'évolue pas et reste à 103°. L'indice de densité diminue.

L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un seuil d'alerte atteint pour les deux indicateurs importants (cumul angulaire et plus grand espace de respiration visuelle). Le cumul angulaire n'atteint plus le seuil d'alerte alors que c'est encore le cas pour le plus grand espace de respiration visuelle. Il y a donc toujours un risque d'encerclement depuis ce point de vue d'après la méthode d'encerclement réel.

D'un point de vue plus sensible et paysager, il est vrai que la présence éolienne est significative depuis ce point de vue, avec des éoliennes visibles tout autour de l'observateur et sur plusieurs plans différents. L'effet d'encerclement est réel. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un paysage déjà encerclé depuis ce point de vue, et renforcent légèrement le cumul angulaire qui reste sous le seuil d'alerte. Les deux projets ne réduisent pas le plus grand espace de respiration visuelle disponible en prenant place dans une portion du paysage déjà occupée par l'éolien.



■ **Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°**



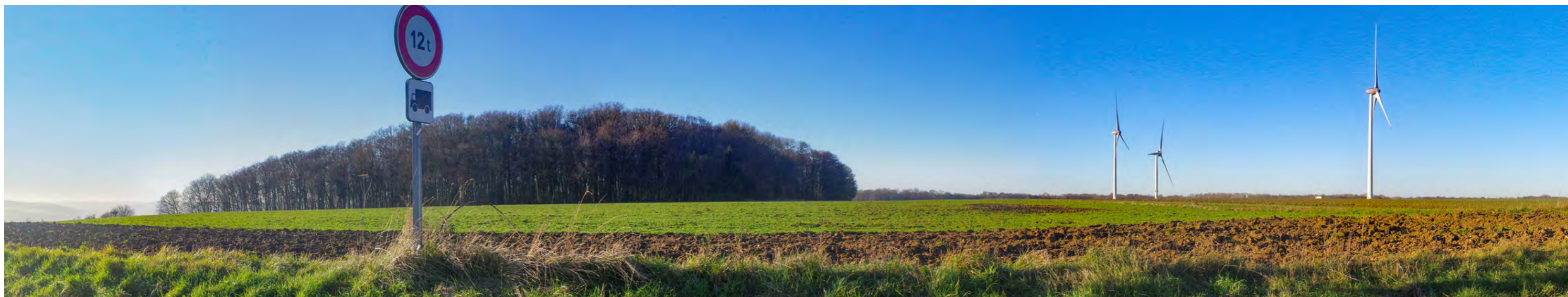
■ **Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°**



■ **Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°**



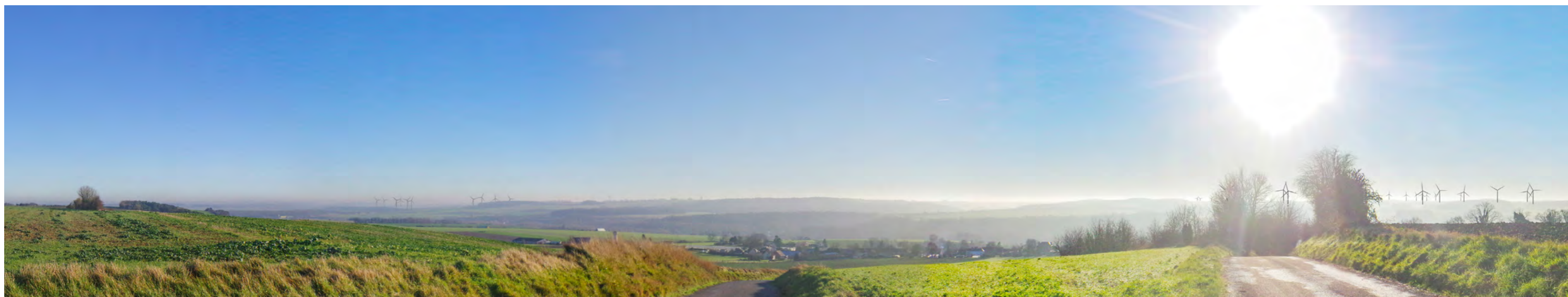
■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



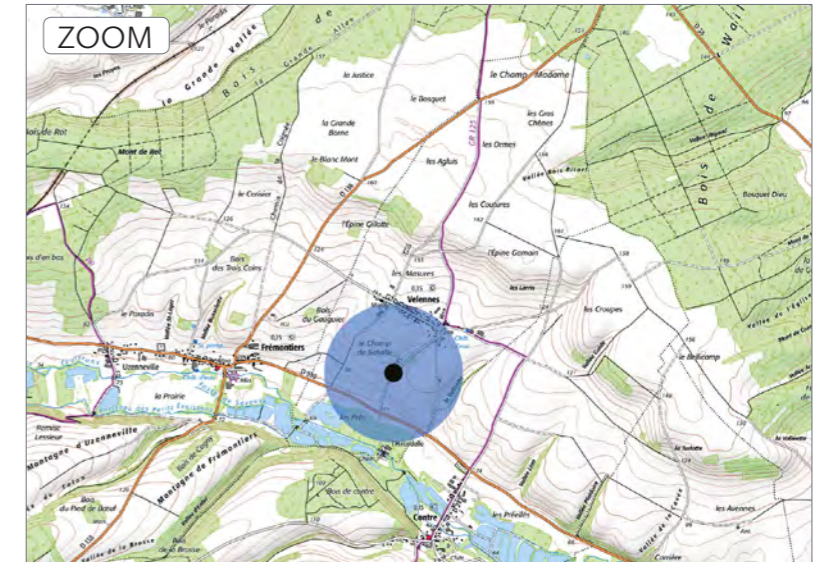
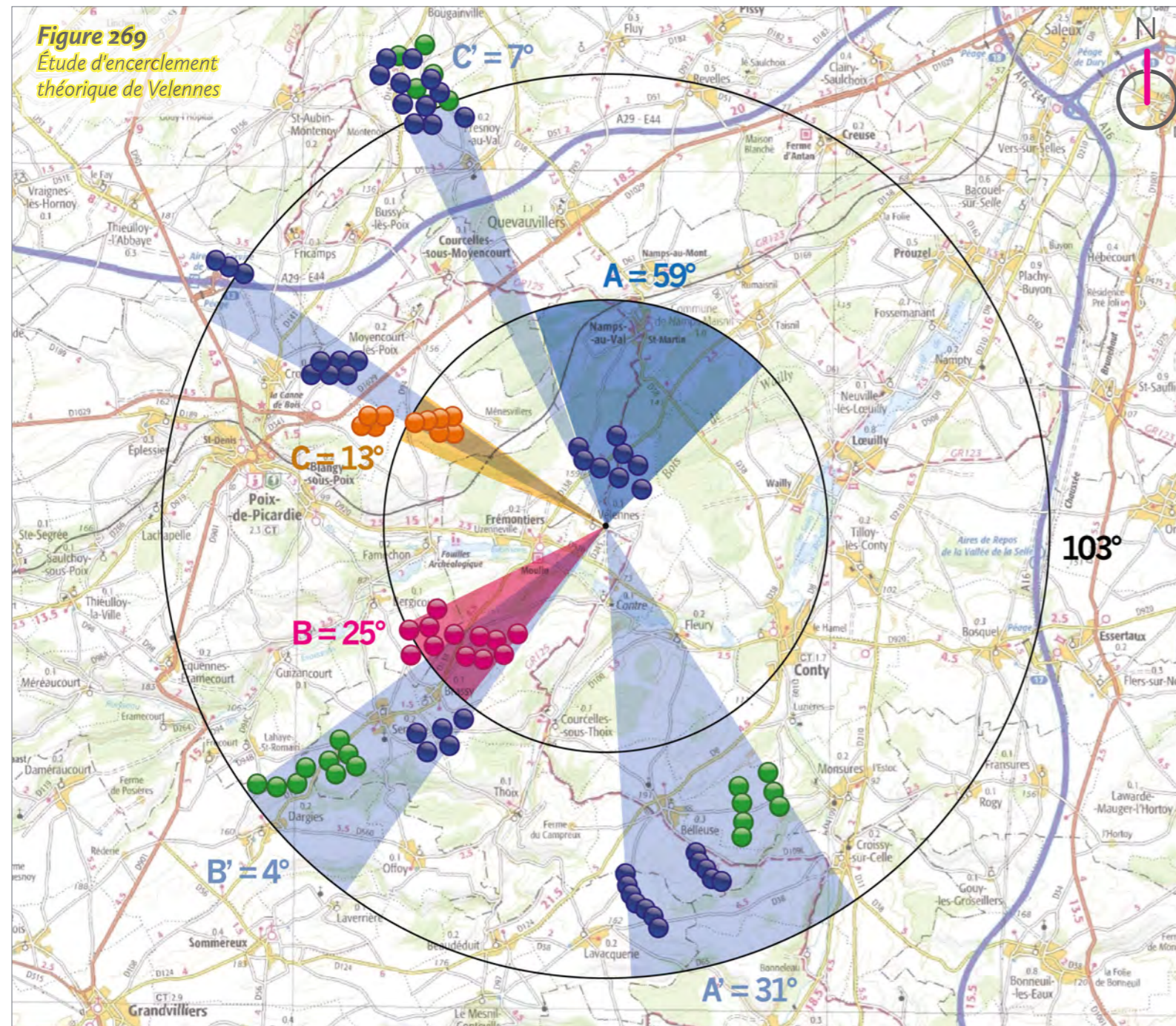
■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



► PDV 39 Velennes : au sud par la D 245

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
13/01/2022	Panoramique 360°	N 49°45'32,2"	E 02°05'29,7"	87 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E12 : 2,6 km	E1 : 4,7 km	12	VELENNES - Au sud par la D 245	

Étude d'encerclement théorique



Commentaires

L'observateur se situe cette fois au sud du village de Velennes, le long de la D 245, en direction du fond de la vallée des Évoissons. Les vues sont plus fermées car l'observateur redescend du versant nord de la vallée.

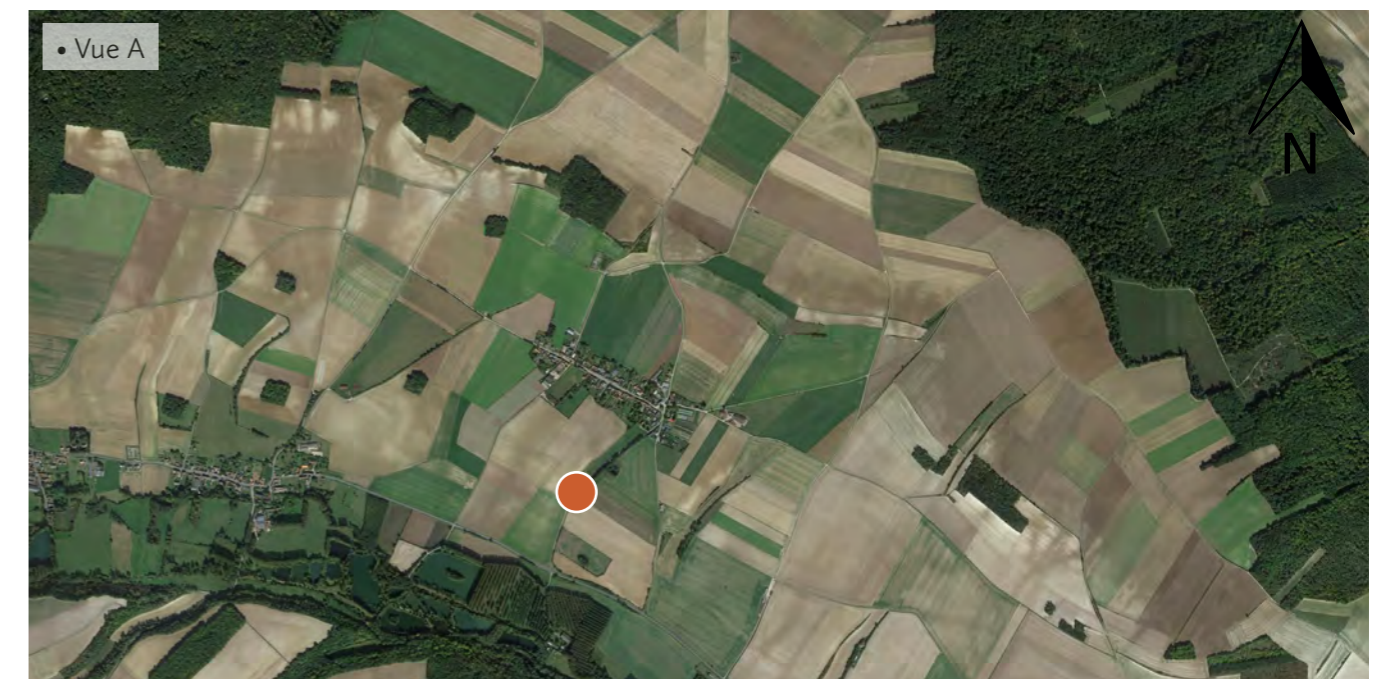
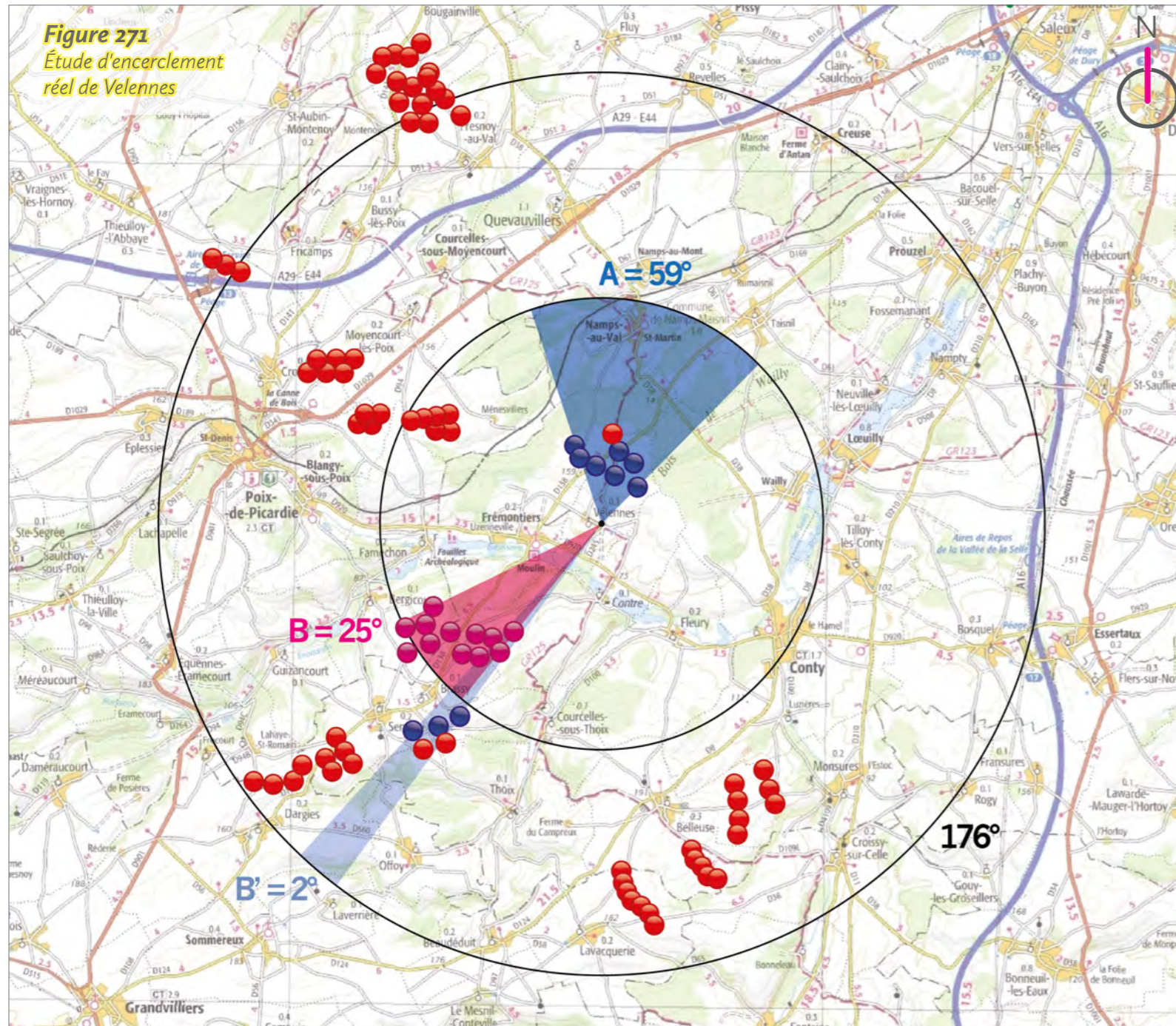


Figure 270
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle

Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
Velennes théorique	25	0,22	Atteint	139	Atteint	103	Atteint
Velennes réel	25	0,22	Atteint	86	En-dessous	176	En-dessous



Commentaires

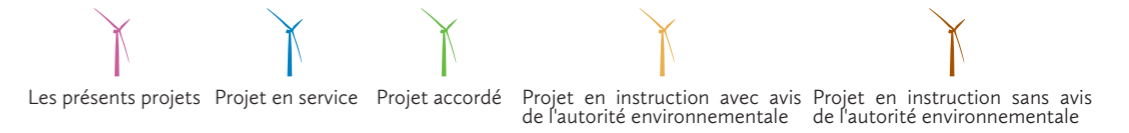
Depuis la sortie sud de Velennes, plusieurs parcs et projets éoliens sont masqués. Les éoliennes masquées, ou très peu incidentes, sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur A est conservé malgré le masquage d'une éolienne du parc construit de Blanc Mont. Le secteur B est conservé car les projets de Corbillon Est et Ouest sont entièrement visibles depuis ce point de vue. Le secteur C est supprimé car les éoliennes du projet en instruction avec avis d'AE de Ménevillers sont masquées par le relief.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, le secteur A' est supprimé car les éoliennes du projet accordé de Monsures et des parcs construits de Lavacquerie et Belleuse sont toutes masquées depuis ce point de vue. Le secteur B' est réduit car deux éoliennes du parc construit du Chemin de l'Ormelet sont masquées par l'effet conjoint du relief et de la végétation. Enfin, le secteur C' est supprimé car les éoliennes construites et accordées de Bougainville sont masquées par le relief.

Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle (fig. 270) indique donc logiquement une baisse du cumul angulaire entre le théorique et le réel, passant de 139° à 86°, soit une baisse de 53°. Le plus grand angle de respiration augmente de 73°, passant de 103° à 176°. L'indice de densité diminue.

L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un seuil d'alerte atteint pour les deux indicateurs importants (cumul angulaire et plus grand espace de respiration visuelle). Le cumul angulaire, qui était supérieur au seuil d'alerte de 120°, n'est plus atteint selon l'étude d'encerclement réel depuis ce point de vue. Il en est de même avec le plus grand espace de respiration visuelle, qui repasse sous le seuil d'alerte de 160°. Ainsi, le risque d'effet d'encerclement que mettait en évidence l'étude d'encerclement théorique n'existe pas d'après l'étude d'encerclement réel.



■ **Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°**



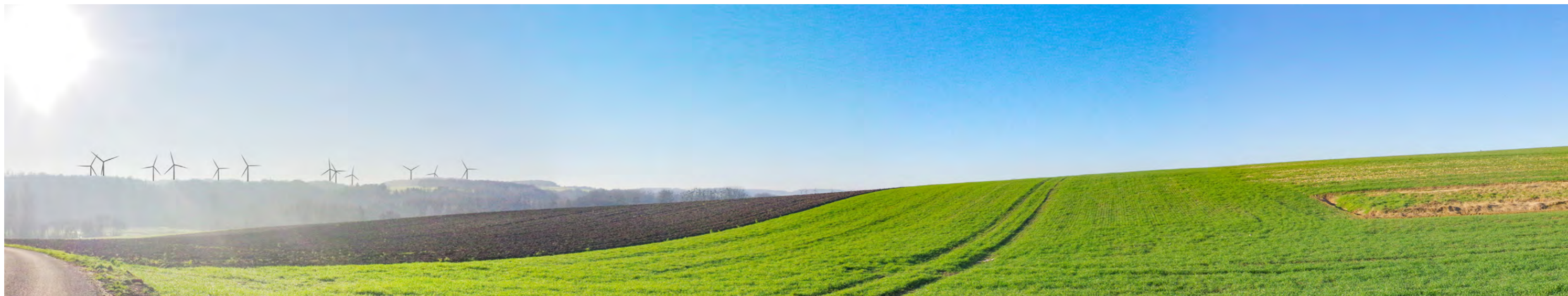
■ **Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°**



■ **Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°**



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Figure 272
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement réel

PDV	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	BELLEUSE - À l'est par la Rue de Monsures	0	0,13	Atteint	141	Atteint	76	Atteint
2	BELLEUSE - Sortie nord-ouest	0	0,11	Atteint	168	Atteint	76	Atteint
3	BERGICOURT - Entrée nord par le chemin de Poix	33	0,15	Atteint	33	En-dessous	327	En-dessous
4	BERGICOURT - Centre du village	0	0,00	En-dessous	0	En-dessous	360	En-dessous
5	BERGICOURT - Au sud par la route de Brassy	50	0,17	Atteint	208	Atteint	48	Atteint
6	BLANGY-SOUS-POIX - Au nord par la D 920	14	0,64	Atteint	14	En-dessous	346	En-dessous
7	BLANGY-SOUS-POIX - Au sud-est par la D 920	14	0,75	Atteint	4	En-dessous	187	En-dessous
8	BRASSY - Entrée sud-ouest par la D 138	14	0,13	Atteint	188	Atteint	80	Atteint
9	BRASSY - Centre du village	97	0,10	En-dessous	99	En-dessous	140	Atteint
10	BRASSY - Au nord par la D 138	97	0,11	Atteint	189	Atteint	47	Atteint
11	CONTRE - Au nord par route locale et GR 125	25	0,23	Atteint	110	En-dessous	118	Atteint
12	CONTRE - Au sud par route locale et GR 125	25	0,27	Atteint	93	En-dessous	82	Atteint
13	COURCELLES-SOUS-THOIX - Entrée est par la route de Belleuse	42	0,29	Atteint	91	En-dessous	216	En-dessous
14	COURCELLES-SOUS-THOIX - Sortie nord par la D 100	0	0,00	En-dessous	0	En-dessous	360	En-dessous
15	COURCELLES-SOUS-THOIX - À l'ouest par la route de Sentelie	42	0,23	Atteint	112	En-dessous	193	En-dessous
16	ÉQUENNES-ÉRAMÉCOURT - Au nord par la D 901	0	0,26	Atteint	165	Atteint	75	Atteint
17	ÉQUENNES-ÉRAMÉCOURT - À l'est par la route de Guizancourt	0	0,38	Atteint	130	Atteint	108	Atteint
18	FAMECHON - Au nord par la D 94	59	0,28	Atteint	150	Atteint	111	Atteint
19	FAMECHON - À l'est par la D 920	59	0,20	Atteint	59	En-dessous	301	En-dessous
20	FLEURY - À l'est par la D 920	0	0,53	Atteint	15	En-dessous	345	En-dessous
21	FLEURY - Au sud-ouest par la D 100	8	0,79	Atteint	14	En-dessous	261	En-dessous
22	FREMONTIERS - Entrée nord par la D 138	45	0,27	Atteint	73	En-dessous	146	Atteint
23	FREMONTIERS - Croisement D 138 et D 920	0	0,00	En-dessous	0	En-dessous	360	En-dessous
24	FRÉMONTIERS - Au sud par la D 138	45	0,30	Atteint	84	En-dessous	146	Atteint
25	GUIZANCOURT - Au nord en haut de la Montagne	8	0,34	Atteint	68	En-dessous	251	En-dessous
26	GUIZANCOURT - Au sud par la route de Sentelie	18	0,16	Atteint	159	Atteint	92	Atteint
27	LAHAYE-SAINT-ROMAIN - Au sud-ouest par route locale	17	0,23	Atteint	210	Atteint	28	Atteint
28	LAHAYE-SAINT-ROMAIN - Au sud par la route de Dargies	17	0,29	Atteint	170	Atteint	105	Atteint
29	MENESVILLERS - À l'est du hameau vers la D 1029	29	0,36	Atteint	105	En-dessous	136	Atteint
30	MENESVILLERS - À proximité du hameau	0	0,39	Atteint	66	En-dessous	136	Atteint
31	OFFOY - À l'ouest par la D 560	7	0,25	Atteint	171	Atteint	53	Atteint
32	OFFOY - Au sud-est par la route de Beaudéduit	2	0,20	Atteint	163	Atteint	51	Atteint
33	SENTELIE - Entrée est par la D 138	45	0,16	Atteint	192	Atteint	66	Atteint
34	SENTELIE - Au croisement de la Grande rue et de la rue de Brassy	1	1,00	Atteint	2	En-dessous	213	En-dessous
35	SENTELIE - Sortie ouest par la D 138	45	0,23	Atteint	123	Atteint	130	Atteint
36	THOIX - Au sud par la route de Beaudéduit	20	0,24	Atteint	58	En-dessous	180	En-dessous
37	THOIX - Au nord par la Rue du Moulin	7	0,29	Atteint	7	En-dessous	353	En-dessous
38	VELENNES - Au nord par la Rue de Sermoise	22	0,14	Atteint	112	En-dessous	103	Atteint
39	VELENNES - Au sud par la D 245	25	0,22	Atteint	86	En-dessous	176	En-dessous

Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement réel permet de regrouper les résultats de l'étude pour chaque village dans un tableau et met en évidence les seuils d'alerte.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 272 : tableau de synthèse de l'étude d'encerclement réel

4.4 – Synthèse de l'étude d'encerclement réel

Pour rappel, l'étude d'encerclement théorique indiquait, **pages 736-737**, au regard des "seuils d'alerte" définis par le document méthodologique de la DREAL Centre-Val de Loire, que le cumul angulaire était en seuil d'alerte pour l'ensemble des **lieux de vie : Belleuse, Bergicourt, Blangy-sous-Poix, Brassy, Contre, Courcelles-sous-Thoix, Équennes-Éramecourt, Famechon, Fleury, Frémontiers, Guizancourt, Lahaye-Saint-Romain, Ménesvillers, Offoy, Sentelie, Thoix et Velennes.**

L'étude d'encerclement réel montre une situation bien différente. En effet, **deux à trois** points de vue par village ont été réalisés, à chaque fois avec un point de vue dégagé, en entrée/sortie, **et parfois avec un point** plus refermé, depuis le centre des villages, qui sont des lieux de vies importants.

Pour les villages de Blangy-sous-Poix, Courcelles-sous-Thoix, Fleury et Thoix, les seuils d'alertes pour le cumul angulaire et le plus grand espace de respiration ne sont plus atteints depuis l'ensemble des points de vue étudiés. Alors que l'étude d'encerclement théorique concluait à un risque important d'effet d'encerclement **pour l'ensemble des dix-sept lieux de vie**, l'étude d'encerclement réel conclut à une absence de risque d'effet d'encerclement depuis ces **quatre** villages. Cela s'explique surtout par leur implantation en fond de vallée, ce qui limite fortement les vues sur le contexte éolien alentour. **Il reste donc treize lieux de vie qui ont au moins un PDV pour lesquels les seuils liés à un risque d'encerclement sont dépassés.**

À Belleuse, les deux points de vue confirment le risque d'encerclement (PDV 1 et 2). Avec une approche plus sensible et paysagère, ce risque d'encerclement ne nous paraît pas avéré. Il existe un contexte éolien dense mais les éoliennes sont éloignées de ces deux PDV et ont donc une faible prégnance visuelle dans le paysage. Dans les deux cas, les projets de Corbillon Est et Ouest sont très discrets car masqués partiellement par un boisement.

À Bergicourt, les PDV 3 et 4 montrent un risque d'encerclement nul car ils sont situés dans la vallée des Évoissons, comme le village. En revanche, le PDV 5, réalisé depuis le plateau Picard proche du site à 1 km du centre-bourg en contrebas, confirme le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, ce risque d'encerclement se fait sentir, en partie à cause de la proximité au site des projets. Toutefois,

les projets de Corbillon Est et Ouest ne créent pas cet effet d'encerclement mais le renforcent.

À Brassy, les trois PDV (8, 9 et 10) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, le PDV 9 depuis le centre ne montre pas une situation d'encerclement. En revanche, les PDV 8 et 10 montrent bien une situation d'encerclement depuis les abords du village. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais ils accentuent cet effet depuis ces deux PDV.

À Contre, les deux PDV en entrée/sortie (11 et 12) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, un encerclement ne semble pas avéré depuis ces deux PDV car le contexte éolien alentour est peu prégnant.

À Équennes-Éramecourt, les deux PDV (16 et 17) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, un effet d'encerclement se fait sentir depuis ces deux PDV. Les projets de Corbillon Est et Ouest, à plus de 5 km, prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire, mais sans réduire le plus grand espace de respiration.

À Famechon, le PDV 19 montre un risque d'encerclement nul car il est situé dans la vallée des Évoissons. En revanche, le PDV 18, réalisé au nord du village, à 1,5 km du centre, depuis le plateau Picard opposé au site des projets, montre des seuils d'alerte atteints. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'effet d'encerclement ne semble pas avéré car deux grands espaces de respiration visuelle existent de part et d'autre de la route.

À Frémontiers, le PDV 23 montre un risque d'encerclement nul car il est situé dans la vallée des Évoissons, au centre du village. En revanche, les PDV 22 et 24 montrent un seuil d'alerte atteint pour le plus grand espace de respiration visuelle. Avec une approche plus sensible et paysagère, ces deux PDV ne montrent pas de situations d'encerclement.

À Guizancourt, le PDV 25 montre un risque d'encerclement nul car il est situé dans la vallée des Évoissons, sur les hauteurs du village. Le PDV 26, à 1 km du centre-bourg, confirme le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encerclement est présent depuis ce point de vue. Les projets

de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire, sans pour autant réduire le plus grand espace de respiration.

À Lahaye-Saint-Romain, les deux PDV (27 et 28) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encerclement est présent depuis ces deux points de vue. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire, sans pour autant réduire le plus grand espace de respiration.

À Ménesvillers, les deux PDV (29 et 30) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, un encerclement ne semble pas avéré depuis ces deux PDV.

À Offoy, les deux PDV (31 et 32) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encerclement est présent depuis ces deux points de vue. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais renforcent à peine le cumul angulaire et ne réduisent pas le plus grand espace de respiration en prenant place en densification du parc construit du Chemin de l'Ormelet.



À Sentelie, le PDV 34 montre un risque d'encerclement nul car il est situé dans le centre du village. En revanche, les PDV 33 et 35 confirment le risque d'encerclement, malgré une valeur proche du seuil d'alerte pour le cumul angulaire. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encerclement est présent depuis ces deux points de vue. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire et en réduisant le plus grand espace de respiration.

Enfin, à Velennes, le PDV 39 montre un risque d'encerclement nul. Le PDV 38 confirme lui le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encerclement est présent depuis ce point de vue puisque le seuil d'alerte pour le plus grand espace de respiration visuelle est atteint. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire, sans pour autant réduire le plus grand espace de respiration.

TABLEAU DES INCIDENCES DU PROJET DE CORBILLON EST

Types d'incidences	Niveau de l'incidence	Qualifications de l'incidence
INCIDENCES PAYSAGÈRES		
Vallée des Évoissons	Très Signifiante	. Les incidences du projet de Corbillon Est sur la vallée des Évoissons sont très significatives. En effet, les vues depuis le versant opposé au site, c'est à dire depuis le versant nord, mettent toutes en évidence une visibilité totale du projet, dans des rapports d'échelle soit en équilibre à la vallée (PDV 14 et 15), soit favorables à la vallée (PDV 17), mais avec une prégnance visuelle forte. Ce sont les éoliennes E 9, E 10, E 11 et E 12 qui sont les plus incidentes depuis les PDV 14 et 15.
	Modérée	. Les vues depuis le fond de vallée sont également fréquentes, mais elles restent discrètes, et les rapports d'échelle sont donc favorables au paysage (PDV 3, 5, 12, 13, 19, 30 et 36). Seul le PDV 20 met en évidence un masquage des éoliennes du projet de Corbillon Est.
Vallées des Parquets	Modérée	. Les incidences depuis la vallée des Parquets sont globalement modérées, avec une incidence modérée depuis Courcelles-sous-Thoix (PDV 26) et une incidence faible depuis Thoix (PDV 24).
Vallée de la Selle	Modérée	. Trois points de vue ont été réalisés depuis la vallée de la Selle. Le PDV 28 montre une incidence visuelle modérée du projet de Corbillon Est sur cette vallée. Le PDV 12 à Fleury montre lui une incidence faible. Elle est nulle depuis le PDV 32 à Lœuilly.
Plateau Picard	Faible	. Les vues depuis le plateau Picard sont nombreuses, et toutes montrent une incidence visuelle nulle (PDV 21, 23, 33, 44, 45, 49 et 50) ou faible (PDV 1, 7, 11, 25, 39, 42, 43, 46 et 48) sur cette unité paysagère, du fait de l'ouverture du paysage, à même d'absorber un objet tel qu'une éolienne. Le projet de Corbillon Est apparaît assez lisible, et toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage.
INCIDENCES LOCALES		
Conty et Velennes	Très Signifiante	. Depuis ces deux villages, un point de vue montre une incidence très significative du projet de Corbillon Est. . Pour Conty, l'incidence est très significative depuis le PDV 28, pris en entrée est le long de la D 920. Le projet de Corbillon Est y apparaît en covisibilité de superposition avec le bâti, en plein axe visuel de la route. . Enfin, à Velennes, le PDV 14 montre une covisibilité de superposition avec des rapports d'échelle défavorables au bâti. Ce sont les éoliennes E 9, E 10, E 11 et E 12 qui ont les incidences les plus importantes.
	Faible	. Depuis le centre de Conty, le projet n'est pas visible (PDV 29). Il l'est depuis la sortie ouest, mais son incidence reste faible (PDV 30).
Brassy, Sentelie et Frémontiers	Signifiante	. Deux PDV ont été réalisés à Brassy. Le PDV 1, pris depuis l'entrée sud-ouest, montre une incidence modérée du projet sur le village. En revanche, le PDV 2 montre une incidence significative car quelques éoliennes sont visibles depuis le centre du village, dans des rapports d'échelle en équilibre limite avec le bâti. . À Sentelie, les vues depuis le centre (PDV 9 et 10) montrent que le projet de Corbillon Est n'est pas visible. En revanche, il est visible depuis l'entrée sud-ouest, en covisibilité de superposition avec le bâti, dans des rapports d'échelle en équilibre avec ce dernier (PDV 7). L'incidence est significative pour ce PDV. Enfin, depuis la sortie est, l'incidence est faible (PDV 11). . À Frémontiers, deux points de vue ont été réalisés. Le PDV du centre ne montre aucune visibilité du projet (PDV 16). L'autre PDV (15), montre une visibilité totale du projet, avec des rapports d'échelle en équilibre limite avec le paysage. Le bâti du village n'est certes pas visible, mais cela reste une route d'entrée nord du village, empruntée par ses habitants.
Contre, Courcelles-sous-Thoix, Éplessier et Famechon	Modérée	. Courcelles-sous-Thoix et Éplessier ont eu un photomontage depuis le centre, respectivement le PDV 27 et 35. Le premier a montré une incidence nulle et le second faible. Depuis les trois points de vue extérieurs aux villages (PDV 13, 26 et 36), le projet de Corbillon Est est visible entièrement, dans des rapports d'échelle favorables au paysage et au bâti. Les éoliennes sont toutefois prégnantes visuellement, ce qui explique cette incidence modérée. . À Famechon, l'incidence du projet est faible depuis le centre (PDV 18) et modérée depuis son entrée nord (PDV 17).
Belleuse, Bergicourt, Blangy-sous-Poix, Équennes, Grandvilliers, Guizancourt, Fleury, Sommereux et Thoix	Faible	. Ces villages ont tous fait l'objet d'au moins un photomontage. Pour chacun, au moins un point de vue montre une incidence faible du projet de Corbillon Est. Souvent, le projet est visible, mais de manière discrète (PDV 3, 5, 12, 19, 24, 39) ou entièrement, mais les rapports d'échelle sont alors favorables au bâti (PDV 25, 42 et 43). Enfin, quelques PDV montrent un masquage total du projet (PDV 4, 6, 20, 40 et 41).
Dargies, Lahaye-Saint-Romain, Offoy, Poix-de-Picardie, Namps-au-Val	Nulle	. Ces villages des périmètre immédiat et rapproché ont montré une incidence visuelle nulle du projet de Corbillon Est. Les points de vue ont été pris depuis le centre (PDV 22, 37 et 38), ou une entrée/sortie de village (PDV 21, 23 et 33).
INCIDENCES PATRIMONIALES		
Chapelle de Sentelie	Modérée	. Le PDV 8 montre une relation d'intervisibilité entre la chapelle et le projet de Corbillon Est. Les éoliennes forment un ensemble lisible, et ont des rapports d'échelle favorables mais leur occupation visuelle à l'horizon est importante.
Patrimoine des périmètres immédiat et rapproché	Faible	. De nombreux photomontages ont été réalisés pour étudier les visibilités possibles entre le projet de Corbillon Est et les monuments historiques proches. Ils montrent tous une incidence nulle (PDV 16, 29, 31, 33, 34, 37, 38, 40 et 41) sauf le PDV 39 qui montre une incidence faible sur l'église d'Équennes-Éramécourt.
SPR et église de Conty	Très Signifiante	. Il existe une covisibilité de superposition, avec des rapports d'échelle en situation d'équilibre limite avec l'église de Conty depuis la D 920 en entrée est (PDV 28). Ce sont principalement les éoliennes E 6, E 9 et E 12 qui ont les incidences les plus importantes.
	Faible	. Il n'existe pas de relation d'intervisibilité entre l'église de Conty et le projet de Corbillon Est (PDV 29). Une vue en sortie ouest montre une incidence faible sur le SPR de Conty (PDV 30).
INCIDENCES LIÉES AUX IMPACTS CUMULÉS		
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Nulle	. Les éoliennes du projet de Corbillon Est apparaissent toujours détachées du contexte éolien (PDV 1, 7, 12, 13, 17, 25, 28, 39, 46 et 48), en avant du contexte éolien (PDV 8, 11, 14, 15, 26 et 36), en arrière-plan (PDV 42 et 43) ou bien masquées (PDV 21, 22, 23, 33, 45, 49 et 50). Ainsi, il n'y a aucun effet cumulé gênant avec le contexte éolien existant.

Échelle globale des niveaux d'incidence

	Rédhibitoire
	Très significative
	Signifiante
	Modérée
	Faible
	Nulle

■ Ci-contre à gauche :

- Tableau de synthèse des incidences

5 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE CORBILLON EST

L'étude des incidences du projet éolien de Corbillon Est a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur cinquante points de vue représentatifs des visibilités du territoire. Le périmètre d'étude éloigné possède un rayon jusqu'à 20 km, et l'étude par photomontages prouve la pertinence de celui-ci. En effet, au-delà de 10 km de distance les visibilités deviennent faibles voire nulles.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet de Corbillon Est aux enjeux établis et hiérarchisés suite à l'analyse d'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification est proposée dans le tableau de synthèse ci-contre.

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "Très significative" à "Nulle". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification que nous employons pour les incidences va de "Nulle" à "Rédhibitoire" (voir ci-contre). Ajoutons qu'en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial. Les niveaux d'incidence sont même tous inférieurs aux niveaux des enjeux.

En premier lieu, les incidences très significatives et significatives portent sur quatre enjeux. Au niveau du paysage, il s'agit des vallées des Évoissons et des Parquets. Au niveau des enjeux locaux, il s'agit des villages de Brassy, Conty, Famechon, Frémontiers, Sentelie et Velennes. Enfin, au niveau du patrimoine, il s'agit du SPR et de l'église de Conty. Le projet de Corbillon Est a donc une incidence significative à très significative sur tous ces éléments. Ce sont surtout les rapports d'échelle qui sont défavorables au paysage, au bâti ou au patrimoine.

Ensuite, les incidences modérées portent sur trois enjeux. Au niveau du paysage, il s'agit de la vallée de la Selle. Au niveau des enjeux locaux, il s'agit des villages de Contre, Courcelles-sous-Thoix et Éplessier. Enfin, au niveau du patrimoine, il s'agit de la chapelle de Sentelie. Le projet de Corbillon Est a une incidence visuelle modérée pour ces éléments car il est visible, dans des rapports d'échelle favorables. Malgré cela, la prégnance visuelle des éoliennes est marquée.

Enfin, les incidences faibles portent sur trois enjeux. Au niveau du paysage, il s'agit de l'unité paysagère du plateau Picard. Au niveau du patrimoine, il s'agit des monuments historiques des périmètres d'étude immédiat et rapproché. Enfin, il s'agit également des incidences sur les villages de Belleuse, Bergicourt, Blangy-sous-Poix, Équennes-Éramecourt, Grandvilliers, Guizancourt, Fleury, Sommereux et Thoix. L'incidence du projet de Corbillon Est sur ces différents enjeux est faible car le projet est souvent visible, entièrement ou en partie, mais il est toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage, au patrimoine ou au village étudié.

Enfin les incidences sont nulles depuis les villages de Dargies, Lahaye-Saint-Romain, Offoy, Poix-de-Picardie et Namps-au-Val ainsi qu'au niveau des effets cumulés avec le contexte éolien alentour car le projet de Corbillon Est ne crée jamais d'effet de brouillage avec le contexte éolien.

Les vues à feuilles tombées n'ont pas modifiées les conclusions générales. Globalement, les vues à feuilles tombées ne modifient pas les incidences initiales. Toutefois, depuis certains points de vue, les éoliennes peuvent apparaître de manière plus prégnante, sans pour autant modifier l'incidence (PDV 11 et 18). Seul le PDV 16 montre une incidence initiale nulle qui devient faible.

Conclusion

Le projet éolien de Corbillon Est se positionne sur un secteur de plateau ouvert qui correspond au plateau Picard. Cette portion de plateau se trouve en rebord des vallées des Évoissons et des Parquets, qui est un des enjeux majeurs du projet. Les incidences visuelles du projet de Corbillon Est sur cette vallée sont très significatives.

Les incidences visuelles du projet de Corbillon Est sont également très significatives pour l'église et le SPR de Conty, ainsi que pour plusieurs villages proches. Les éoliennes y apparaissent avec des rapports d'échelle défavorables au paysage ou au bâti.





Les incidences visuelles du projet de Corbillon Est sont plus faibles au niveau des autres éléments paysagers, patrimoniaux et des villages.

Enfin, concernant les effets cumulés, ils sont nuls car le projet éolien de Corbillon Est est toujours perçu de manière détachée du reste du contexte éolien, à l'exception du projet de Corbillon Ouest, avec lequel il est étudié conjointement, empêchant ainsi tout effet de brouillage.

TABLEAU DES INCIDENCES DU PROJET DE CORBILLON OUEST

Types d'incidences	Niveau de l'incidence	Qualifications de l'incidence
INCIDENCES PAYSAGÈRES		
Vallée des Évoissons	Très Signifiante	. Les incidences du projet de Corbillon Ouest sur la vallée des Évoissons sont très significatives. En effet, les vues depuis le versant opposé au site, c'est à dire depuis le versant nord, mettent toutes en évidence une visibilité totale du projet, mais les rapports d'échelle sont favorables (PDV 14) ou en équilibre (PDV 15) par rapport à la vallée. Le PDV 17 montre une situation où l'éolienne E 5 a des rapports d'échelle défavorables à la vallée, alors que les quatre autres éoliennes du projet sont dans des rapports d'échelle à l'équilibre.
	Modérée	. Les vues depuis le fond de vallée sont également fréquentes, mais elles restent discrètes, et les rapports d'échelle sont donc favorables au paysage (PDV 5, 12, 13, 19 et 36). Seuls les PDV 20 et 30 mettent en évidence un masquage des éoliennes du projet de Corbillon Ouest. En revanche, le PDV 3 montre une incidence significative du projet de Corbillon Ouest depuis le fond de la vallée des Évoissons à Bergicourt.
Vallée des Parquets	Modérée	. Les incidences depuis la vallée des Parquets sont plus faibles, avec une incidence modérée depuis Courcelles-sous-Thoix (PDV 26) et une incidence nulle depuis Thoix (PDV 24).
Vallée de la Selle	Modérée	. Trois points de vue ont été réalisés depuis la vallée de la Selle. Le PDV 28 montre une incidence visuelle modérée du projet de Corbillon Ouest sur cette vallée. Le PDV 12 à Fleury montre lui une incidence faible. Elle est nulle depuis le PDV 32 à Lœuilly.
Plateau Picard	Faible	. Les vues depuis le plateau Picard sont nombreuses, et toutes montrent une incidence visuelle nulle (PDV 21, 23, 33, 44, 45, 46, 49 et 50) ou faible (PDV 1, 7, 11, 25, 39, 42, 43 et 48) sur cette unité paysagère, du fait de l'ouverture du paysage, à même d'absorber un objet tel qu'une éolienne. Le projet de Corbillon Ouest apparaît assez lisible, et toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage.
INCIDENCES LOCALES		
Conty, Famechon et Velennes	Très Signifiante	. Depuis ces trois villages, un point de vue montre une incidence très significative du projet de Corbillon Ouest. . À Conty, l'incidence est très significative depuis le PDV 28, pris en entrée est le long de la D 920. Le projet de Corbillon Ouest y apparaît en covisibilité de superposition avec le bâti, en plein axe visuel de la route. Ce sont les éoliennes E 4 et E 5 qui ont les incidences les plus fortes. . À Famechon, l'incidence du projet est très significative depuis son entrée nord (PDV 17), à cause de l'éolienne E 5 trop prégnante. . Enfin, à Velennes, le PDV 14 montre une covisibilité de superposition avec des rapports d'échelle défavorables au bâti.
	Faible	. À Famechon, l'incidence du projet est faible depuis le centre (PDV 18). . À Conty, depuis le centre et la sortie ouest, le projet n'est pas visible (PDV 29 et 30).
Bergicourt, Frémontiers et Sentelie	Signifiante	. À Sentelie, une vue depuis le centre (PDV 10) montre que le projet de Corbillon Ouest n'est pas visible. Une seconde vue depuis le centre montre cette fois une incidence modérée (PDV 9). En revanche, il est visible depuis l'entrée sud-ouest, en covisibilité de superposition avec le bâti, dans des rapports d'échelle en équilibre avec ce dernier (PDV 7). L'incidence est significative pour ce PDV. Enfin, depuis la sortie est, l'incidence est faible (PDV 11). . À Frémontiers, deux points de vue ont été réalisés. Le PDV du centre ne montre aucune visibilité du projet (PDV 16). L'autre PDV (15), montre une visibilité totale du projet, avec des rapports d'échelle en équilibre avec le paysage. Le bâti du village n'est certes pas visible, mais cela reste une route d'entrée nord du village, empruntée par ses habitants. . Enfin, à Bergicourt, le PDV 4 montre une incidence nulle du projet de Corbillon Ouest depuis le centre du village. Le PDV 3, qui est lui pris depuis l'entrée nord du village, montre des éoliennes avec des rapports d'échelle défavorables au bâti.
Brassy, Contre, Courcelles-sous-Thoix et Épléssier	Modérée	. Courcelles-sous-Thoix et Épléssier ont eu un photomontage depuis le centre, respectivement le PDV 27 et 35. Le premier a montré une incidence nulle et le second faible. Depuis les trois points de vue extérieurs aux villages (PDV 13, 26 et 36), le projet de Corbillon Ouest est visible entièrement, dans des rapports d'échelle favorables au paysage et au bâti. Les éoliennes sont toutefois prégnantes visuellement, ce qui explique cette incidence modérée. . Deux PDV ont été réalisés à Brassy. Les deux PDV (1 et 2), pris respectivement depuis l'entrée sud-ouest et le centre, montrent une incidence modérée du projet.
Belleuse, Blangy-sous-Poix, Équennes, Grandvilliers, Guizancourt, Fleury, Poix-de-Picardie et Sommereux	Faible	. Ces villages ont tous fait l'objet d'au moins un photomontage. Pour chacun, au moins un point de vue montre une incidence faible du projet de Corbillon Ouest. Souvent, le projet est visible, mais de manière discrète (PDV 5, 6, 12, 19 et 39) ou entièrement, mais les rapports d'échelle sont alors favorables au bâti (PDV 25, 42 et 43). Enfin, quelques PDV montrent un masquage total du projet (PDV 4, 20, 40 et 41).
Dargies, Lahaye-Saint-Romain, Offoy, Namps-au-Val et Thoix	Nulle	. Ces villages des périmètre immédiat et rapproché ont montré une incidence visuelle nulle du projet de Corbillon Ouest. Les points de vue ont été pris depuis le centre (PDV 22), ou une entrée/sortie de village (PDV 21, 23, 24 et 33).
INCIDENCES PATRIMONIALES		
Chapelle de Sentelie	Modérée	. Le PDV 8 montre une relation d'intervisibilité entre la chapelle et le projet de Corbillon Ouest. Les éoliennes forment un ensemble lisible, et ont des rapports d'échelle favorables mais leur occupation visuelle à l'horizon est importante.
Patrimoine des périmètres immédiat et rapproché	Faible	. De nombreux photomontages ont été réalisés pour étudier les visibilités possibles entre le projet de Corbillon Ouest et les monuments historiques proches. Ils montrent tous une incidence nulle (PDV 16, 31, 33, 34, 40 et 41) sauf les PDV 37, 38 et 39 qui montrent une incidence faible sur les églises de Poix-de-Picardie et Équennes-Eramecourt.
SPR et église de Conty	Très Signifiante	. Il existe une covisibilité de superposition, avec des rapports d'échelle en situation d'équilibre limite avec l'église depuis la D 920 en entrée est de Conty (PDV 28). Ce sont principalement les éoliennes E 4 et E 5 qui ont les incidences les plus importantes.
	Nulle	. Il n'existe pas de relation d'intervisibilité entre l'église de Conty et le projet de Corbillon Ouest (PDV 29). Une vue en sortie ouest montre une incidence nulle sur le SPR de Conty (PDV 30).
INCIDENCES LIÉES AUX IMPACTS CUMULÉS		
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Nulle	. Les éoliennes du projet de Corbillon Ouest apparaissent toujours détachées du contexte éolien (PDV 1, 12, 13, 25, 28, 36, 39 et 48), en avant du contexte éolien (PDV 7, 8, 11, 14, 15, 17 et 26), en arrière-plan (PDV 42 et 43) ou bien masquées (PDV 21, 22, 23, 33, 45, 46, 49 et 50). Ainsi, il n'y a aucun effet cumulé gênant avec le contexte éolien existant.

Échelle globale des niveaux d'incidence

	Rédhibitoire
	Très significative
	Signifiante
	Modérée
	Faible
	Nulle

■ Ci-contre à gauche :

- Tableau de synthèse des incidences

6 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE CORBILLON OUEST

L'étude des incidences du projet éolien de Corbillon Ouest a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur cinquante points de vue représentatifs des visibilités du territoire. Le périmètre d'étude éloigné possède un rayon jusqu'à 20 km, et l'étude par photomontages prouve la pertinence de celui-ci. En effet, au-delà de 10 km de distance les visibilités deviennent faibles voire nulles.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet de Corbillon Ouest aux enjeux établis et hiérarchisés suite à l'analyse d'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification est proposée dans le tableau de synthèse ci-contre.

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "Très signifiante" à "Nulle". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification que nous employons pour les incidences va de "Nulle" à "Rédhibitoire" (voir ci-contre). Ajoutons qu'en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial. Les niveaux d'incidence sont même tous inférieurs aux niveaux des enjeux.

En premier lieu, les incidences très signifiantes et signifiantes portent sur quatre enjeux. Au niveau du paysage, il s'agit des vallées des Évoissons et des Parquets. Au niveau des enjeux locaux, il s'agit des villages de Bergicourt, Conty, Famechon, Frémontiers, Sentelie et Velennes. Enfin, au niveau du patrimoine, il s'agit du SPR et de l'église de Conty. Le projet de Corbillon Ouest a donc une incidence signifiante à très signifiante sur tous ces éléments. Ce sont surtout les rapports d'échelle qui sont défavorables au paysage, au bâti ou au patrimoine.

Ensuite, les incidences modérées portent sur trois enjeux. Au niveau du paysage, il s'agit de la vallée de la Selle. Au niveau des enjeux locaux, il s'agit des villages de Brassy, Contre, Courcelles-sous-Thoix et Éplessier. Enfin, au niveau du patrimoine, il s'agit de la chapelle de Sentelie. Le projet de Corbillon Ouest a une incidence visuelle modérée pour ces éléments car il est visible, dans des rapports d'échelle favorables. Malgré cela, la prégnance visuelle des éoliennes est marquée.

Enfin, les incidences faibles portent sur trois enjeux. Au niveau du paysage, il s'agit de l'unité paysagère du plateau Picard. Au niveau du patrimoine, il s'agit des monuments historiques des périmètres d'étude immédiat et rapproché. Enfin, il s'agit également des incidences sur les villages de Belleuse, Blangy-sous-Poix, Équennes-Éramecourt, Grandvilliers, Guizancourt, Fleury, Poix-de-Picardie et Sommereux. L'incidence du projet de Corbillon Ouest sur ces différents enjeux est faible car le projet est souvent visible, entièrement ou en partie, mais il est toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage, au patrimoine ou au village étudié.

Enfin les incidences sont nulles depuis les villages de Dargies, Lahaye-Saint-Romain, Offoy, Namps-au-Val et Thoix, ainsi qu'au niveau des effets cumulés avec le contexte éolien alentour car le projet de Corbillon Ouest ne crée jamais d'effet de brouillage avec le contexte éolien.

Les vues à feuilles tombées n'ont pas modifiées les conclusions générales. Globalement, les vues à feuilles tombées ne modifient pas les incidences initiales. Toutefois, depuis certains points de vue, les éoliennes peuvent apparaître de manière plus prégnante, sans pour autant modifier l'incidence (PDV 3). Deux éoliennes supplémentaires sont visibles depuis le PDV 37 mais cela ne modifie pas l'incidence du projet. Seuls les PDV 16 et 18 montrent une augmentation d'incidence. Elle passe de nulle à faible pour le PDV 16 et de faible à modérée pour le PDV 18.

Conclusion

Le projet éolien de Corbillon Ouest se positionne sur un secteur de plateau ouvert qui correspond au plateau Picard. Cette portion de plateau se trouve en rebord des vallées des Évoissons et des Parquets, qui est un des enjeux majeurs du projet. Les incidences visuelles du projet de Corbillon Ouest sur cette vallée sont très signifiantes.

Les incidences visuelles du projet de Corbillon Ouest sont également très signifiantes pour l'église et le SPR de Conty, ainsi que pour plusieurs villages proches. Les éoliennes y apparaissent avec des rapports d'échelle défavorables au paysage ou au bâti.

Les incidences visuelles du projet de Corbillon Ouest sont plus faibles au niveau des autres éléments paysagers, patrimoniaux et des villages.

Enfin, concernant les effets cumulés, ils sont nuls car le projet éolien de Corbillon Ouest est toujours perçu de manière détachée du reste du contexte éolien, à l'exception du projet de Corbillon Est, avec lequel il est étudié conjointement, empêchant ainsi tout effet de brouillage.

TROISIÈME PARTIE

INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES & MESURES

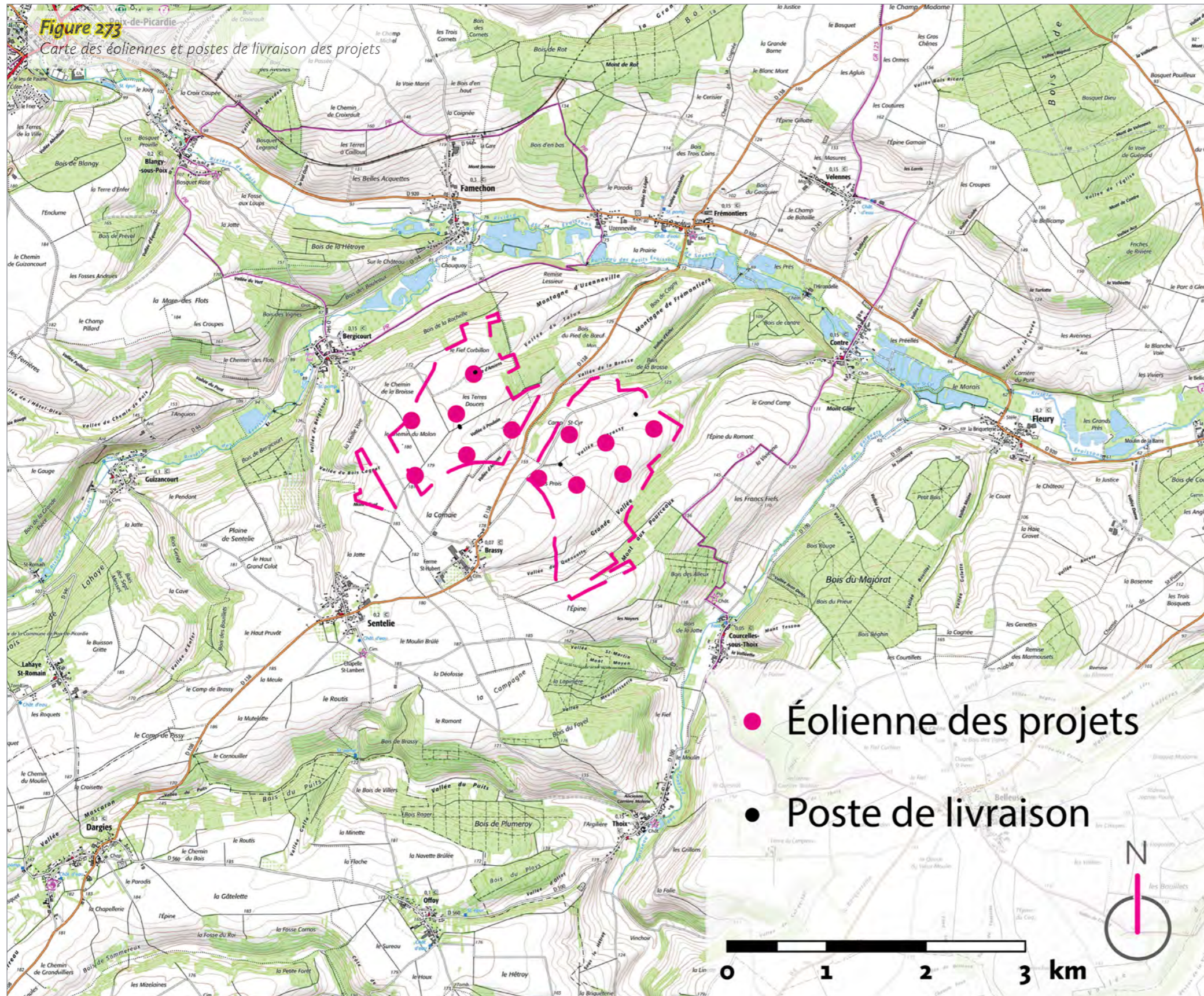


Figure 275
Création et densification de haies à Brassy



Intégration des quatre postes de livraison.

■ Ci-contre à gauche :

- *Figure 273 : carte des éoliennes et postes de livraison des projets.*

(Source : Energie Team, IGN, Matutina)

- *Figure 274 : PDL avec bardage bois.*

(Source : Matutina)

- *Figure 275 : création et densification de haies à Brassy.*

(Source : Matutina et Géoportail)

1 - Réserve de la terre végétale

Lors de la phase des travaux de construction d'un parc éolien, la réalisation des fondations est l'une des plus importantes opérations de travaux de génie civil. Lors de l'ouverture de la fouille, les terrassiers effectuent au préalable un décapage de la terre végétale. Il est nécessaire d'être vigilant sur la destination de celle-ci. La terre végétale est en effet la partie fertile du sol. Nous conseillons de veiller à ce qu'elle soit conservée sur site, réservée de façon bien différenciée et régalée en fin de travaux sur le terrain agricole environnant pour lui restituer sa qualité agronomique.

2 - Intégration des éléments connexes

Les éléments connexes à un parc éolien sont liés à son fonctionnement et à sa maintenance. Ils sont constitués :

- des pistes d'accès et aires de grutage,
- des postes électriques dits de livraison (PDL).

Pour les pistes d'accès, nous préconisons de réaliser leur revêtement en grave stabilisée issue de carrières régionales. Le substrat géologique calcaire, la teinte du revêtement de sol correspondra ainsi à l'une des gammes chromatiques du site. Il est déconseillé d'utiliser des revêtements de sol à base de matériaux trop artificiels comme l'enrobé, ou présentant des teintes ne correspondant pas à celles du site comme le laitier, le broyat de terre cuite...

Quatre postes de livraison (PDL) sont prévus. Ils seront implantés au droit des chemins agricoles existants sur le site pour limiter la création de réseau viaire supplémentaire (fig. 273).

Les PDL sont des ouvrages standards en béton préfabriqué. Un PDL est un ouvrage technique dont il ne s'agit pas de nier ou de camoufler l'origine industrielle ni la fonction. Son intégration ne doit donc pas donner lieu à un pastiche de l'architecture vernaculaire locale comme c'est trop souvent le cas.

Situés autour des objets techniques imposants que sont les éoliennes, les postes seront donc peu visibles, en raison de l'échelle des machines. Il est nécessaire d'en réaliser un traitement sobre, afin de mettre en évidence leur fonctionnalité dans cet environnement à la fois rural et technique.

Le choix de traitement du poste de livraison est un bardage bois qui s'intégrera à l'environnement agricole (fig. 274).

Les portes sont mises en peinture une tonalité en dessous du bois (tons bruns) pour jouer sur l'effet de profondeur de ces ouvertures.

Par ailleurs, dans le paysage "minimaliste" du plateau ouvert, nous déconseillons toute végétalisation autour du poste ou modelé de terrain de type merlon. L'ouvrage doit être posé sur le terrain naturel, sans artifices inutiles.

3 - Mesures d'accompagnement

Trois mesures d'accompagnement sont prévues pour les projets éoliens de Corbillon Est et Ouest, pour un budget total de 40 000 € HT.

La première mesure est une bourse aux plantes. Cette mesure est détaillée dans la double page suivante.

La deuxième mesure est une mesure d'accompagnement qui consiste à ajouter des panneaux explicatifs des parcs éoliens depuis les abords des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest, le long de chemins de promenade. Des tables d'orientation pourront être aménagées afin de sensibiliser les promeneurs au paysage autour d'eux depuis des sentiers de promenade autour du site des deux projets. Cette mesure pourra être réalisée sous réserve de faisabilité technique. Le budget de cette mesure est estimé à 15 000 € HT pour la pose de trois tables d'orientation et de l'aménagement autour de ces tables.

Enfin, la troisième mesure consiste en la création d'une haie à Brassy et de la densification d'une haie existante à Brassy également. La création de haie prendrait place en entrée ouest de Brassy, le long de la D 138, au sud de la parcelle de la ferme Saint-Hubert. Elle permettrait ainsi de relier les haies déjà présentes à l'est et à l'ouest de cette parcelle. La densification de haie se ferait depuis la haie visible depuis le PDV 2, et qui correspond à la haie au nord du village. Cette mesure pourra être réalisée sous réserve de faisabilité technique. Le budget de cette mesure est estimé à 10 000 € HT pour la création d'une haie et la densification d'une seconde haie à Brassy (fig. 275).

Figure 276

L'arbre et la maison : le choix de la bonne variété



L'arbre fruitier : une échelle adaptée à la maison individuelle

Le conifère : une échelle inadaptée à la maison individuelle et des désagréments à moyen terme

Figure 278

Évolution de Brassy entre 1952 et 2017



Figure 277

Affiche de plantations d'arbres fruitiers



Une mesure d'accompagnement basée sur un projet végétal participatif, afin de redonner vie à la culture fruitière traditionnelle.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 276 : l'arbre et la maison : le choix de la bonne variété.

(Source : Matutina)

• Figure 277 : brochure de l'opération "plantons le décor" menée depuis plus de vingt ans en région Nord-Pas-de-Calais.

(Source : espace naturel régional - région NPDC)

• Figure 278 : évolution de Brassy entre 1952 et 2017.

(Source : remonterletemps)

Bourse aux plantes

Cette mesure est un projet végétal collaboratif avec la population des environs des projets, sous réserve de faisabilité locale.

Il s'agit de l'organisation d'une "Bourse aux arbres fruitiers", destinée en priorité aux habitants des communes de Bergicourt, Brassy et Sentelie. Elle pourra être étendue aux autres communes proches si le stock d'arbres n'est pas entièrement utilisé.

Expérimenté avec succès depuis une vingtaine d'années dans certaines régions ("Plantons le décor" dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple - [fig. 277](#)), le principe consiste à réaliser un achat groupé d'arbres fruitiers, en pépinières, par le pétitionnaire. Cette mesure est ainsi destinée directement aux habitants afin que chacun puisse planter un ou plusieurs arbres fruitiers dans son jardin, grâce au concours financier du pétitionnaire, et contribuer ainsi à entretenir ou restaurer la ceinture jardinée et fruitière autour des villages, des hameaux et des fermes isolées, renvoyant ainsi à l'image antérieure du territoire qui accueillait des vergers aux alentours des villages.

Ainsi l'évolution entre 1952 et 2017 de Brassy ([fig. 278](#)) montre la ceinture des jardins en « lames de parquets » à l'arrière des habitations. Autour du village, des zones de vergers sont situées entre le village et les champs ouverts. Cette ceinture de jardins et de pré-vergers, où les fruitiers étaient très présents, fonctionnait comme un espace-tampon entre la plaine ouverte et l'habitat.

Ces grands jardins (nommés « courtils » dans certaines régions), apportaient ainsi de nombreuses aménités aux habitants :

- espaces de vie agréables, plus intimes, variant au gré des saisons, offrant une protection contre les vents, la chaleur estivale (ombrage), facilitant la percolation des eaux pluviales ;
- production de fruits ;
- gîtes pour les oiseaux et petits animaux : contact avec la biodiversité, lien plus présent avec la nature ;

- du point de vue du grand paysage : la ceinture jardinée offrait des couleurs variant au gré des saisons, notamment grâce aux floraisons de printemps, spectaculaires avec ces espèces fruitières appartenant au cortège des Rosacées.

Objectifs de la mesure

- la plantation de fruitiers permet la meilleure constitution d'un espace de vie personnel, vis-à-vis du jardin « banalisé » avec une simple pelouse et des végétaux horticoles courants ;
- meilleure intégration du bâti contemporain dans le paysage grâce à ce filtre végétal ;
- apport des aménités citées plus haut : services écologiques (protection végétale, contact plus direct avec la biodiversité, production fruitière...) pour les habitants ;
- accroissement des qualités de la biodiversité par influence positive sur les oiseaux et les chiroptères ;
- aspect esthétique avec la reconstitution de la ceinture jardinée et fruitière autour du village. Les parcelles jardinées, en arrière des maisons, forment en effet une zone-tampon entre l'espace bâti urbain et la plaine cultivée, où se trouvent les éoliennes.

Cette action a également pour but de valoriser le patrimoine génétique régional, en proposant des essences fruitières anciennes, en formes traditionnelles haute-tige. Cette mesure d'accompagnement aura également une influence positive pour la biodiversité en particulier pour les oiseaux et les chauves-souris. Une brochure sera préalablement distribuée aux mairies éligibles à la mesure et aux habitants afin de présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour leur culture et leur entretien.

Enfin, la fourniture de ces végétaux souhaite favoriser les productions locales, leurs compétences et par conséquent la démarche d'approvisionnement en circuit-court. Ainsi, il est conseillé de se fournir auprès d'une pépinière à proximité du site des projets.

Cette mesure répond également à certaines ambitions des projets d'aménagement et de développements durables (PADD) des intercommunalités concernées par le projet, qui souhaitent restaurer les ceintures vertes autour des villages et valoriser le patrimoine végétal des villages.

Chiffrage de la mesure

Le chiffrage de cette mesure a été estimé à 15 000 € HT. Il comprend la fourniture des produits horticoles (arbres fruitiers) de tuteurs et de colliers de serrage. La mesure se base sur la fourniture de 400 plants de fruitiers d'essences locales (type : tiges force 10/12 en racines nues), la plantation et l'entretien étant à la charge des bénéficiaires.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE ERC

Figure 279
Synthèse des mesures et des incidences résiduelles

ENJEUX CONSIDÉRÉS	NATURE DE L'INCIDENCE POTENTIELLE	INCIDENCES DE CORBILLON EST AVANT MESURE	INCIDENCES DE CORBILLON OUEST AVANT MESURE	DÉTAIL DES MESURES E : évitement R : réduction A : accompagnement	INCIDENCE RÉSIDUELLE POUR CORBILLON EST	INCIDENCE RÉSIDUELLE POUR CORBILLON OUEST
Paysage	Incidence sur la vallée des Évoissons	Très significantes	Très significantes		Très significantes	Très significantes
	Incidence sur la vallée des Parquets	Modérées	Modérées		Modérées	Modérées
	Incidence sur la vallée de la Selle	Modérées	Modérées		Modérées	Modérées
	Incidence sur le plateau Picard	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
Villages proches	Incidence sur Belleuse	Faibles	Faibles	<p>E1 : les projets évitent tout effet de surplomb sur la vallée de la Selle.</p> <p>E2 : les projets évitent toute visibilité depuis le fond de la vallée des Parquets.</p> <p>E3 : les projets évitent tout effet de brouillage avec le contexte éolien alentour</p> <p>R1 : par le choix d'un site ouvert, déjà occupé par l'éolien, et par leurs dimensions raisonnées, les projets réduisent leurs incidences sur le paysage de plateau alentour, où les rapports d'échelle sont toujours favorables.</p> <p>R2 : par le choix de gabarits moyens d'éoliennes, les projets réduisent leurs incidences sur les villages proches du site.</p> <p>A1 : mise en place d'une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT.</p> <p>A2 : la mise en place de trois tables d'orientation autour du site des projets afin de sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 15 000 € HT.</p> <p>A3 : création d'une haie à Brassy et densification d'une seconde haie à Brassy. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 10 000 € HT.</p>	Faibles	Faibles
	Incidence sur Bergicourt	Faibles	Signifiantes		Faibles	Signifiantes
	Incidence sur Blangy-sous-Poix	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
	Incidence sur Brassy	Signifiantes	Modérées		Signifiantes	Modérées
	Incidence sur Contre	Modérées	Modérées		Modérées	Modérées
	Incidence sur Conty	Très significantes	Très significantes		Très significantes	Très significantes
	Incidence sur Courcelles-sous-Moyencourt	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Courcelles-sous-Thoix	Modérées	Modérées		Modérées	Modérées
	Incidence sur Dargies	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Éplessier	Modérées	Modérées		Modérées	Modérées
	Incidence sur Équennes-Éramecourt	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
	Incidence sur Famechon	Modérées	Très significantes		Modérées	Très significantes
	Incidence sur Fleury	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
	Incidence sur Frémontiers	Signifiantes	Signifiantes		Signifiantes	Signifiantes
	Incidence sur Grandvilliers	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
	Incidence sur Guizancourt	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
	Incidence sur Lahaye-Saint-Romain	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Lœuilly	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Namps-au-Val	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Offoy	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
Incidence sur Poix-de-Picardie	Nulles	Faibles	Nulles	Faibles		
Incidence sur Sentelie	Signifiantes	Signifiantes	Signifiantes	Signifiantes		
Incidence sur Sommereux	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles		
Incidence sur Thoix	Faibles	Nulles	Faibles	Nulles		
Incidence sur Tilloy-lès-Conty	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles		
Incidence sur Velennes	Très significantes	Très significantes	Très significantes	Très significantes		
Patrimoine protégé	Incidence sur la chapelle de Sentelie	Modérées	Modérées	Modérées	Modérées	
	Incidence sur l'église de Frémontiers	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles	
	Incidence sur le SPR de Conty	Faibles	Nulles	Faibles	Nulles	
	Incidence sur l'église de Conty	Très significantes	Très significantes	Très significantes	Très significantes	
	Incidence sur l'église de Namps-au-Val	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles	
	Incidence sur le château de Courcelles-sous-Moyencourt	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles	
	Incidence sur le château de Tilloy-lès-Conty	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles	
	Incidence sur l'église de Poix-de-Picardie	Nulles	Faibles	Nulles	Faibles	
	Incidence sur l'église d'Équennes-Éramecourt	Nulles à faibles	Nulles à faibles	Nulles à faibles	Nulles à faibles	
Incidence sur le château de Clairy-Saulchoix	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles		

Les projets éoliens de Corbillon Est et Ouest s'inscrivent sur le plateau Picard, dans un secteur rural entre Poix-de-Picardie et Conty.

Le territoire étudié se caractérise également par le rapport entre le plateau Picard, très ouvert, où prennent place le site des projets, et les vallées des Évoissons et des Parquets, à proximité immédiate du site.

Depuis ces dernières décennies, extension parcellaire et simplification ont engendré la disparition de structures plus diversifiées (auréoles bocagères, vergers) qui ne subsistent plus qu'à l'état de reliquats. L'apparition du développement éolien depuis ces quinze dernières années est venu apporter une nouvelle transformation du paysage.

L'étude d'état initial a été réalisée sur différents périmètres, déterminant chacun des niveaux de sensibilité paysagère et patrimoniale. Les enjeux ont été identifiés et hiérarchisés.

Un raisonnement en variantes a été mené sur les possibilités d'implantation et celle qui a été retenue est constituée de douze éoliennes.

La réalisation de cinquante photomontages représentatifs a permis de réaliser l'évaluation des incidences paysagères.

C'est selon le principe *Éviter - Réduire - Accompagner* que le projet est ici évalué en synthèse finale.

ÉVITEMENT

- . Les projets évitent tout effet de surplomb sur la vallée de la Selle (E1);
- . Les projets évitent toute visibilité depuis le fond de la vallée des Parquets (E2);
- . Les projets évitent tout effet de brouillage avec le contexte éolien alentour (E3).

RÉDUCTION

- . Par le choix d'un site ouvert, déjà occupé par l'éolien, et par leurs dimensions raisonnées, les projets réduisent leurs incidences sur le paysage de plateau alentour, où les rapports d'échelle sont toujours favorables (R1);
- . Par le choix de gabarits moyens d'éoliennes, les projets réduisent leurs incidences sur les villages proches du site (R2);

ACCOMPAGNEMENT

Ventelys, développeur des projets éoliens de Corbillon Est et Ouest, envisage de réaliser une action de valorisation du paysage et du patrimoine.

Au regard des enjeux du paysage dont les projets éoliens ont tenu compte ci-dessus au travers des mesures d'évitement et de réduction des incidences, il n'est en réalité pas possible de parler de compensation au sens strict du terme. En effet, l'éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans sa dynamique historique. L'idée "d'accompagnement" plutôt que de "compensation" manifeste la conscience du développeur qu'il a d'intervenir dans une dimension d'aménagement et de transformation du territoire.

À ce titre, ces mesures d'accompagnement viennent s'inscrire dans une mise en valeur des lieux où prend place le projet. Elle symbolise une forme de "contrat social" où le développeur envisage l'implantation éolienne comme une action de valorisation du territoire, en premier lieu au profit de ses habitants. Ces mesures, d'un budget total de

40 000€ HT, sont au nombre de **trois** :

- une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT, en priorité pour les trois communes concernées par le site des projets (Bergicourt, Brassy et Sentelie), mais qui pourra être étendue à d'autres communes proches (A1) ,
- la mise en place de trois tables d'orientation autour du site des projets afin de sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 15 000 € HT (A2) ,

- la création d'une haie à Brassy ainsi que la densification d'une haie existante également à Brassy. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 10 000 € HT (A3).

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie :

- . Corbin, Alain, *L'Homme dans le Paysage*, Paris, Textuel, 2001
- . Duby, Georges (sous la direction de), *Histoire de la France rurale*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1983
- . Mazas, Alain - Freytet, Alain, *Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*, Versailles, CAUE 78, 1992
- . Lenclos, Dominique & Jean-Philippe, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984
- . Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident Médiéval*, Paris, Flammarion, reed. 2008

Atlas régionaux , documents cadres :

- . Atlas des Paysages de l'Oise, DIREN Picardie et DDE Oise, réal. Atelier 15, 2005
- . Atlas des Paysages de la Somme, réal. Izembart & Le Boudec, DIREN Picardie, 2006
- . Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2020.
- . Schéma régional éolien de Picardie, région Picardie et DREAL Picardie, 2012 (abrogé)

Webographie / accès aux bases de données (BD) :

- . Delcampe - www.delcampe.org
- . DREAL Hauts-de-France - www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- . Delcampe - www.delcampe.org
- . Géoportail - www.geoportail.fr
- . IGN - www.ign.fr (BD Alti)
- . INSEE - www.insee.fr
- . Ministère de l'agriculture - <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/base-documentaire> (BD Agreste)
- . Ministère de la culture - www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine (BD Mérimée)
- . Ministère de l'écologie et du développement durable - www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (BD Corine Land Cover)
- . Office de tourisme de l'Oise - www.oisetourisme.com
- . Office de tourisme de la Somme - www.somme-tourisme.com
- . SANDRE - www.sandre.eaufrance.fr (BD Carthage)
- . Wikipédia

ANNEXES

COMPÉTENCES DES INTERVENANTS



Directeur d'études et dirigeant

Julien LECOMTE, 47 ans, paysagiste-concepteur, médiateur

Titulaire d'un DESS d'Aménagement de l'Institut de Géographie de Tours (1998), du Certificat d'études supérieures paysagères (CESP) de l'École nationale supérieure du Paysage de

Versailles (2002) et formé à la gestion à l'Institut d'administration des entreprises de Paris (2002). Avec 20 ans d'expérience dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'urbanisme, il a développé une approche experte de la problématique des énergies renouvelables depuis une quinzaine d'années.

Il est aussi médiateur-facilitateur, formé à l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE - ICP).

Il est également intervenant pédagogique à l'Université de Paris-Ouest Nanterre au sein du département de Géographie-Aménagement et à l'IUT de Rambouillet au sein l'une licence professionnelle en paysagisme.



Photographe professionnel, graphiste et dessinateur CAO

Collaborateur externe de Matutina

Georges GONON-GUILLERMAS, 54 ans

Georges a d'abord travaillé pendant 15 ans en bureau d'études d'ingénierie en tant que dessinateur industriel, parcours au cours duquel il a reçu une solide expérience en CAO-DAO.

Il s'est ensuite réorienté professionnellement vers les métiers de l'image et du graphisme. Il a été maquettiste dans plusieurs grandes agences de communication. Il est également photographe professionnel.

Il assiste l'équipe de Matutina pour des missions de photographie de terrain, de conception graphique et de CAO.



Responsable des études

Baptiste DUHAMEL, 28 ans, géographe et urbaniste

Titulaire d'un Master 2 Pro en Aménagement durable du Territoire et Ville Étendue de l'Université de Paris-Ouest (2016), en co-habilitation avec l'École d'Architecture de

Paris Val-de-Seine, et d'une Licence de Géographie de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2014), il est responsable des études.

Baptiste assure la coordination de la production, adjointe du travail de terrain, de la cartographie et de la rédaction des rapports.

Il est également télépilote du drone.

Pièce 7-4 : Etude agricole

Dossier CDPENAF Corbillon-Est

Table des matières

Table des matières	2
1 Préambule	3
2 Description du projet.....	4
2.1 Le demandeur du projet.....	4
2.1.1 Présentation du demandeur	4
2.1.2 Histoire de Ventelys Energies Partagées.....	4
2.2 Localisation.....	5
2.3 Justification du choix de localisation.....	7
2.4 Le projet.....	8
2.5 Source de consommation d'espace agricole d'un parc éolien.....	9
3 Analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné.....	9
4 Impact du projet sur l'économie agricole du territoire.....	11
5 Mesure d'évitement et de réduction	12
6 Conclusion	13

1 Préambule

La présente Note pour la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers constitue une des pièces annexes au dossier de demande d'autorisation environnementale et concerne l'implantation de 7 nouvelles éoliennes sur les communes de Brassy et Contre dans le département de la Somme (80). **Ces 7 éoliennes sont présentées sous le projet de Parc éolien de Corbillon-Est.**

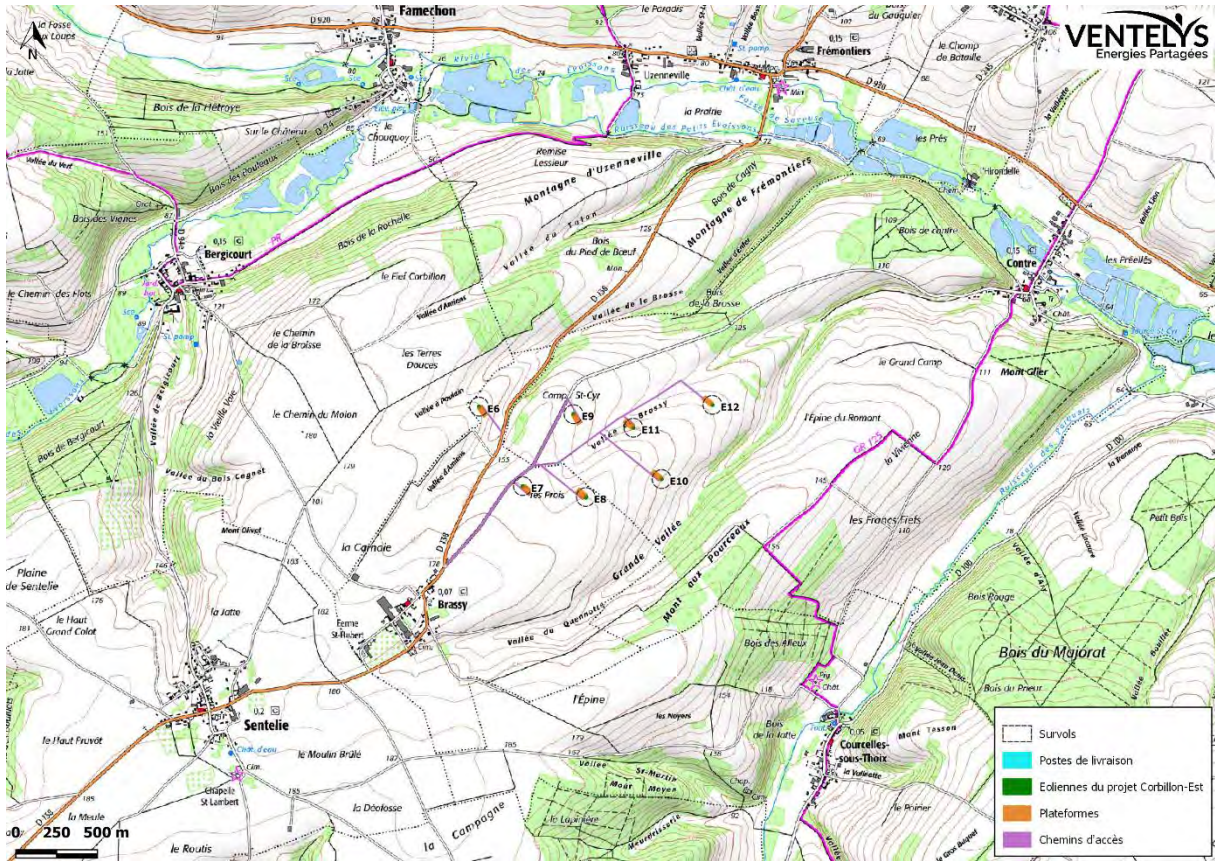


Figure 1 - Localisation du projet de parc éolien de Corbillon-Est – Source : Ventelys Energies Partagées

Cette note intervient dans le cadre de la consultation de la Commission de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole. Les éléments suivants sont pour la plupart extraits du dossier constitué pour la demande d'Autorisation Environnementale.

2 Description du projet

2.1 Le demandeur du projet

2.1.1 Présentation du demandeur

Le pétitionnaire est la société des éoliennes de Corbillon. Cette dernière est une filiale à 100% de la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES. La société des éoliennes de Corbillon SAS sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

2.1.2 Histoire de Ventelys Energies Partagées

En 2017, après des années de collaboration et la création de leurs propres entreprises, Agnès Busquet et Cyril Desreumaux, respectivement fondateurs de Déméter Développement et de Verevents Energies SARL, associent leurs compétences pour créer Ventelys Energies Partagées. Convaincus que les enjeux environnementaux actuels nécessitent un développement accru des énergies renouvelables sur le territoire, ils mettent à profit leur forte expérience de l'éolien pour valoriser les espaces ruraux. Les échanges constants avec les acteurs locaux permettent de développer des projets soutenus par la population, s'insérant naturellement dans le paysage et respectueux de l'environnement.

Aujourd'hui, avec une équipe d'une quinzaine de collaborateurs et plus de 830 MW de projets en développement, Ventelys est fière de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Sa constante croissance lui permet d'assumer ses objectifs.

Afin d'accélérer son développement dans le secteur de l'éolien, Ventelys s'est associée en février 2018 à Eurowind Energy A/S. Ventelys est ainsi une société alliant le savoir-faire d'Eurowind S/A en matière de construction et d'exploitation et la maîtrise du déploiement sur le territoire local de Déméter Développement et Verevents Energies.

Entreprise danoise fondée en 2006, Eurowind Energy est spécialisée dans le développement et l'exploitation de parcs éoliens et photovoltaïques. Menée par ses trois fondateurs, Søren Rasmussen, Jens Rasmussen et Jakob Kortbæk, elle a étendu ses projets à travers toute l'Europe. Aujourd'hui, avec plus de 800 MW installés dans différents pays détenus par celle-ci ou par un tiers, l'entreprise s'affirme comme l'un des acteurs majeurs du secteur de l'éolien

Aujourd'hui, avec une équipe d'une quinzaine de collaborateurs et plus de 830 MW de projets en développement, Ventelys est fière de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Sa constante croissance lui permet d'assumer ses objectifs.

2.2 Localisation

Le projet de Parc éolien de Corbillon-Est, composé de 7 éoliennes réparties sur les communes Brassy (3 éoliennes) et Contre (4 éoliennes) qui sont situées dans le sud-ouest du département de la Somme (80).

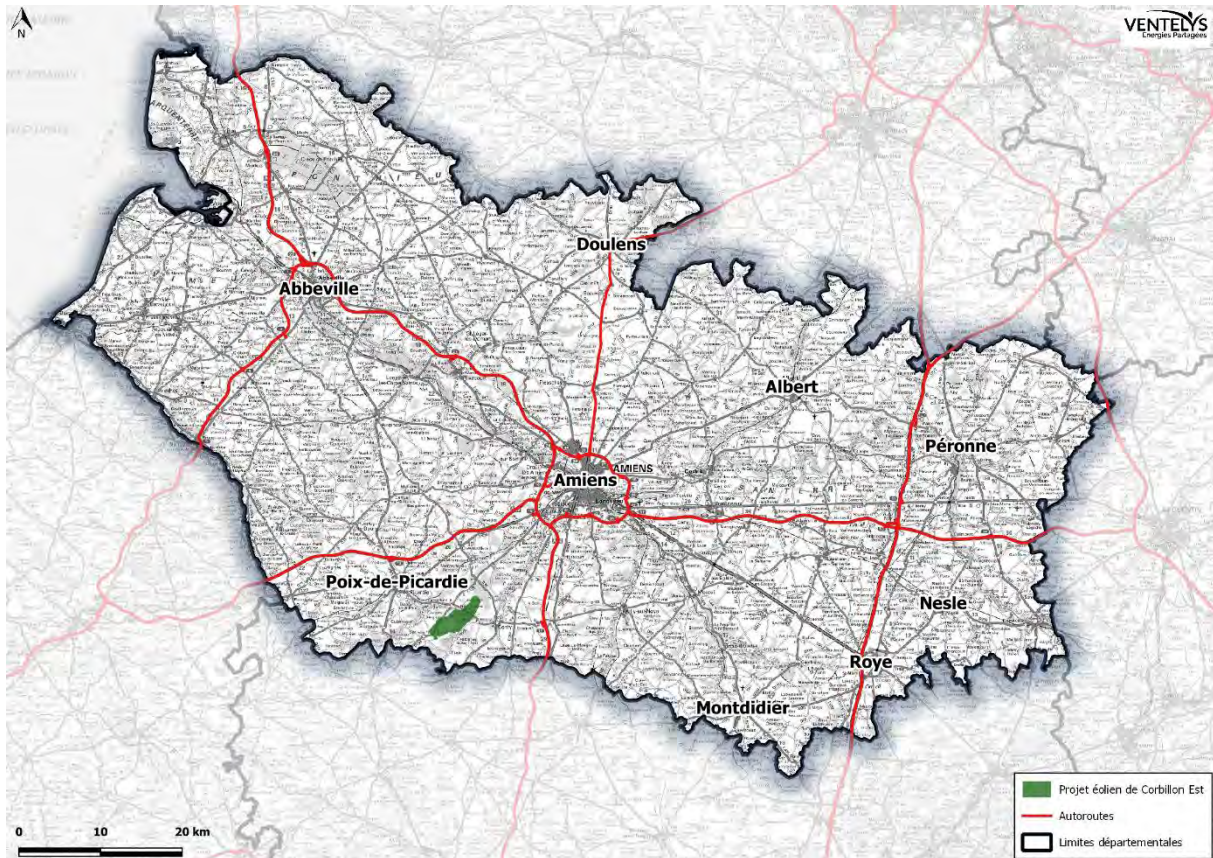


Figure 2 - Localisation du projet de parc éolien de Corbillon-Est dans la Somme - Source : Ventelys Energies Partagées

Plus précisément, le site d'étude, conjoint au site d'étude du Parc éolien de Corbillon-Ouest qui fait lui aussi l'objet d'une note, est localisé sur un plateau à proximité du village de Brassy et est traversé dans un axe Sud-Est/Nord-Ouest par la D138.

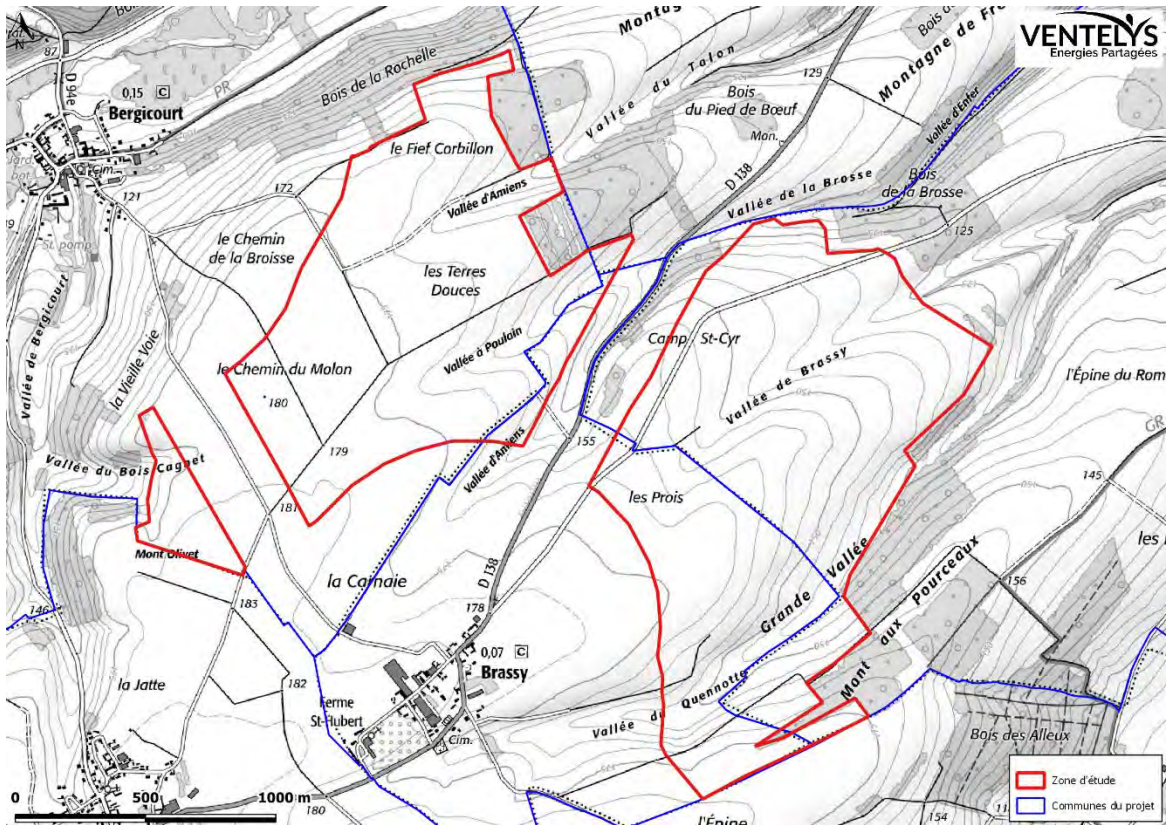


Figure 3 - Localisation du site d'étude du projet de parc éolien de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est 1/2 – Source : Ventelys Energies Partagées

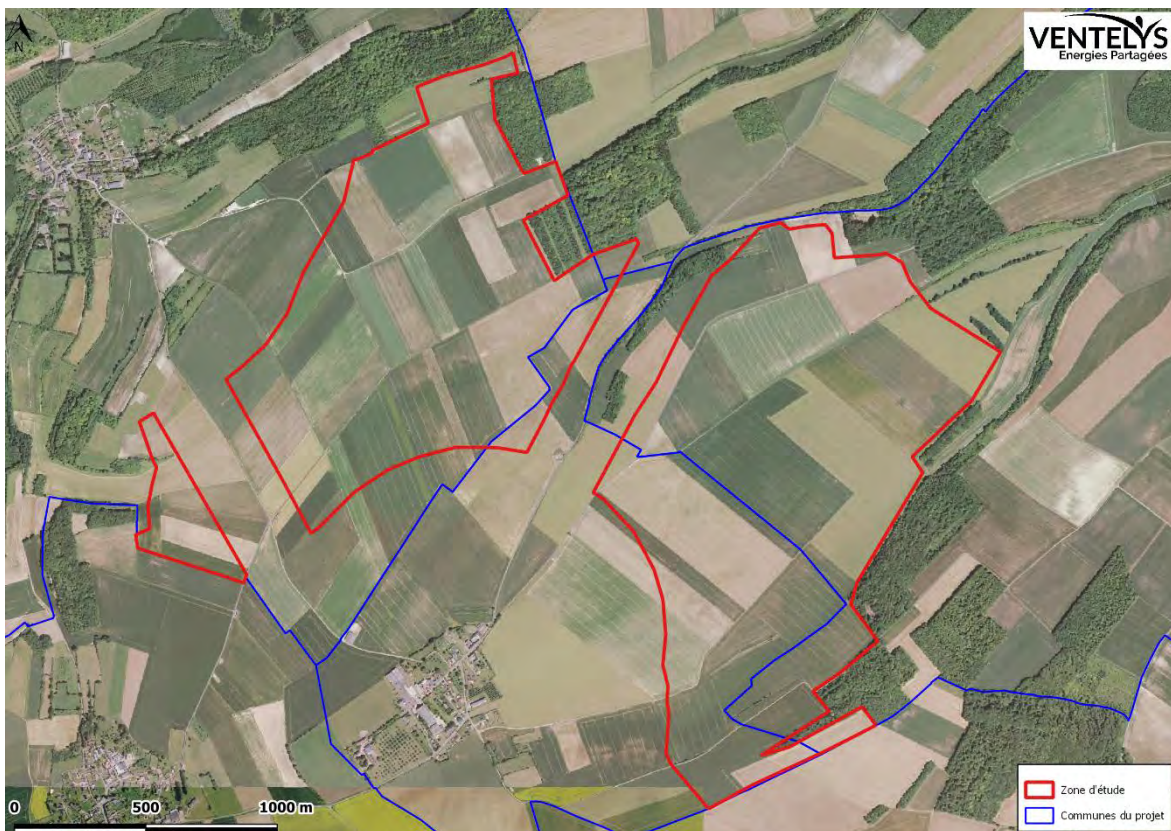


Figure 4 - Localisation du site d'étude du projet de parc éolien de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est 2/2 – Source : Ventelys Energies Partagées

2.3 Justification du choix de localisation

La stratégie française pour l'énergie et le climat publié dans la programmation pluriannuelle de l'énergie en 2020 définit les priorités d'action pour la métropole continentale pour la période 2019-2023 et 2024-2028. En particulier les objectifs de développement de la production éolienne sont fixés à un parc de 14 200 à 15 500 éoliennes en 2028 pour une capacité entre 33.2 GW et 34.7 GW, pour une capacité installée de 15 GW installés fin 2018. (Eurobserv'ER, 2019)

Aussi, ce projet s'inscrit à l'échelle nationale dans le cadre de ces objectifs fixés par l'Etat. En particulier, l'ancienne région de Picardie, aujourd'hui incluse dans la région des Hauts-de-France, possède l'un des meilleurs gisements de vent du pays. La zone d'implantation du projet de Corbillon-Est présente une ressource en vent très favorable au développement de l'énergie éolienne (gisement compris entre 5 m/s et 6 m/s à 40 m au-dessus du sol).

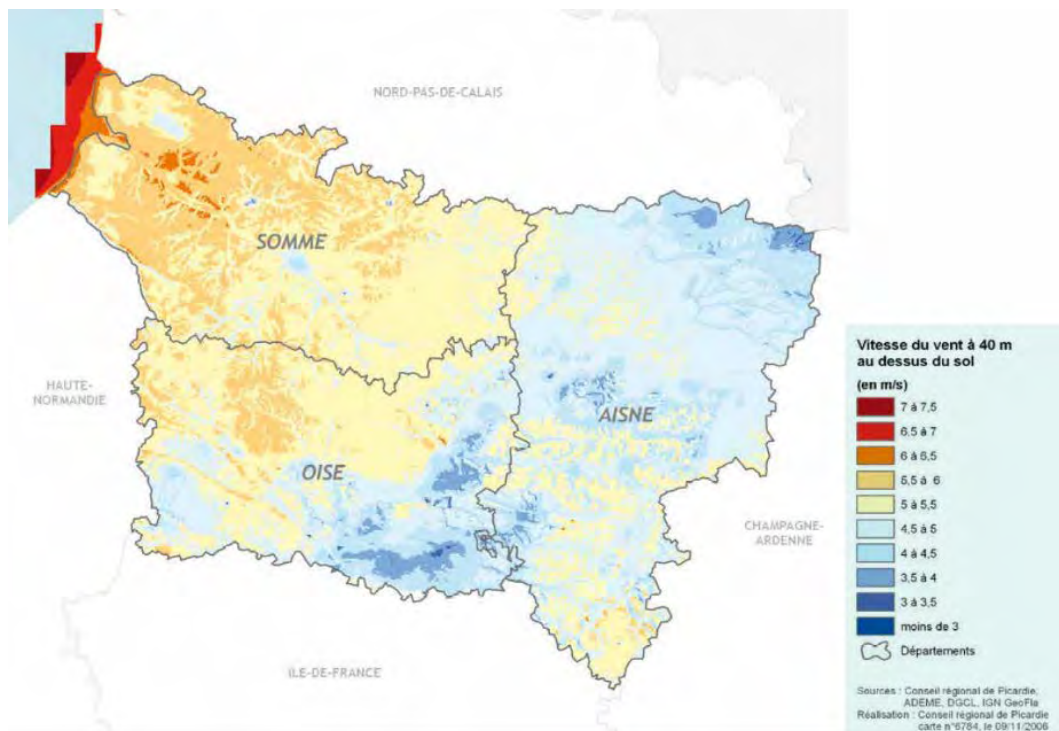


Figure 5 – Gisement éolien (en m/s) de la Picardie – Source Schéma Régional Eolien

2.4 Le projet

Pétitionnaire : Société des éoliennes de Corbillon
Dénomination du projet : Parc éolien de Corbillon-Est
Maitre d'ouvrage de l'étude : Ventelys Energies Partagées
Département / Région : Somme / Hauts-de-France
Communes concernées : Brassy et Contre
Nombre d'éoliennes : 7

Dimension des éoliennes :

Hauteur de moyeu : 75 m à 94 m
Diamètre de rotor : 103 m à 115 m
Hauteur totale : 130 à 150 m
Puissance unitaire par éolienne : 2,2 MW à 4,6 MW
Puissance totale minimale : 18,2 MW
Puissance totale maximale : 25,7 MW
Nombre de poste de livraison : 2

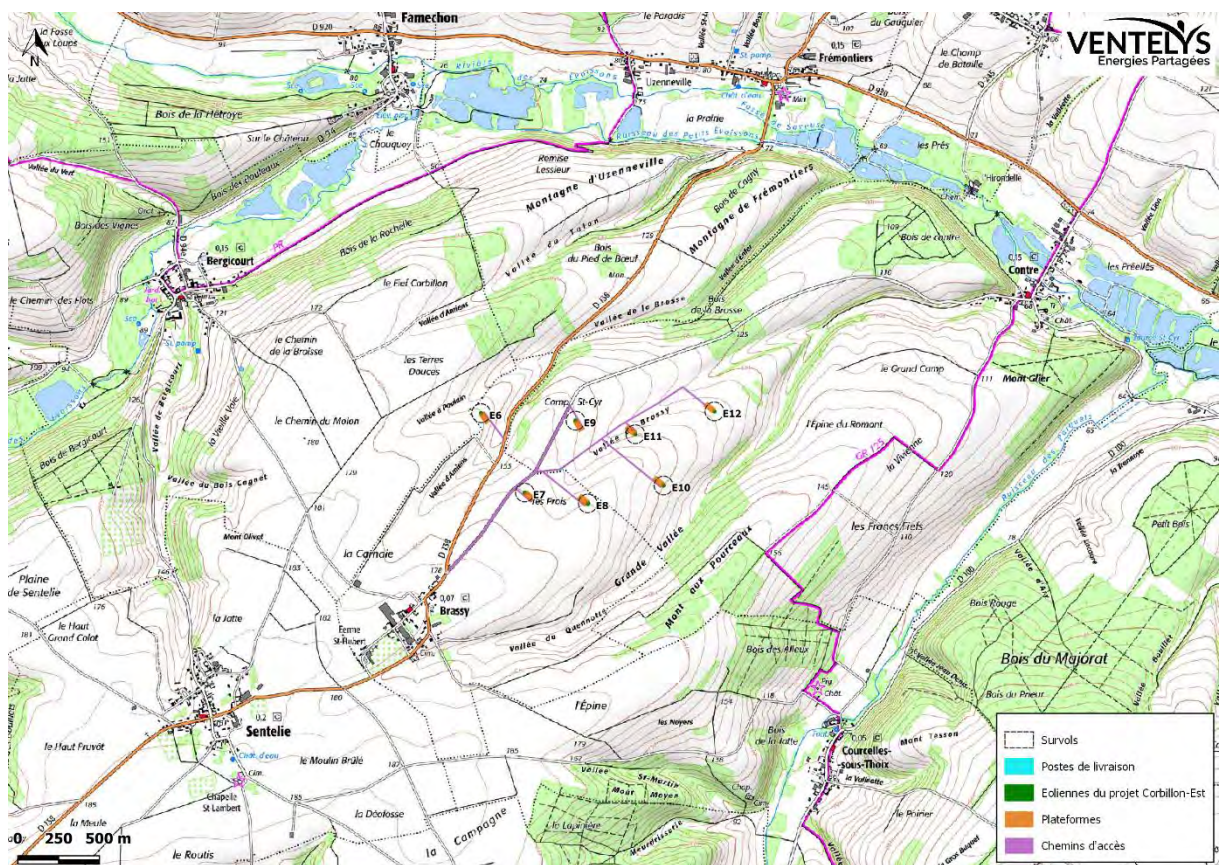


Figure 6 - Localisation du projet de parc éolien de Corbillon-Est – Source : Ventelys Energies Partagées

2.5 Source de consommation d'espace agricole d'un parc éolien

D'une manière générale, la consommation d'espace agricole dans le cadre d'un parc éolien est liée à l'utilisation de surfaces pour :

- Les fondations des éoliennes
- Les plateformes de montage et de maintenance des éoliennes
- Les postes de livraison
- Chemins d'accès aux éoliennes et postes de livraison

A ces surfaces s'ajoute de façon temporaire lors de la phase de chantier, la surface d'emprises des travaux. Cette surface est une surface temporaire, durant la phase de construction, destinée aux manœuvres des engins et au stockage au sol des éléments constitutifs des éoliennes, mais cette surface retrouve toutefois sa vocation agricole à la fin des travaux. Concernant, les câbles (énergie et communication) ils sont enterrés à une profondeur suffisante pour permettre une remise en culture après travaux. Leur installation ne génère donc pas de consommation d'espace agricole.

3 Analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné

La zone de projet est localisée à l'Ouest de l'ex-région Picardie. Cette région bénéficie de diverses ressources naturelles. Relativement ruraux, ces départements accordent une place importante à l'agriculture. En effet, ce sont 29 400 actifs permanents en 2010 qui travaillent dans les 13 850 exploitations recensées. Ce sont 7 800 actifs de moins qu'au début des années 2000. Aussi, en 2002, l'agriculture de cette région représentait environ 5% du PIB.

De manière générale, le nombre d'actifs est en nette diminution et la superficie moyenne des exploitations agricoles augmente.

Le département de la Somme compte un peu plus de 5 000 exploitations agricoles soit 19% des fermes de la région. Leur **Surface Agricole Utile** est de **94 ha en moyenne** contre 84 ha en moyenne régionale et 62 ha en moyenne nationale (source : Agreste, Chiffres & Données n° 9 - Mars 2019, Hauts de France).

L'activité agricole de Brassy et Contre a été analysée à partir des recensements agricoles AGRESTE 1988, 2000 et 2010. Le tableau suivant présente les principales données agricoles de ces communes.

Notons que la S.A.U. (Surface Agricole Utile) ne correspond pas nécessairement à la surface effectivement occupée par l'agriculture sur l'ensemble de la commune. En effet, la S.A.U se rapportant aux exploitants qui ont leur siège dans la commune, celle-ci ne tient pas compte des terres exploitées par l'agriculteur de l'extérieur et inversement, elle inclut des terrains extérieurs à la commune, mais exploités par des agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans la commune.

	Années	Brassy	Contre
Exploitations agricoles	2010	2	4
	2000	4	4
	1988	7	6
Variation entre 1988 et 2010		-71,4%	-33%
Travail dans les exploitations agricoles	2010	3	5
	2000	6	7
	1988	10	9
Variation entre 1988 et 2010		-70%	-44,4%
Superficie agricole utilisée	2010	269	660
	2000	461	615
	1988	448	509
Variation entre 1988 et 2010		-40%	+29%
Cheptel	2010	41	32
	2000	70	81
	1988	67	108
Variation entre 1988 et 2010		-38,8%	-70%
Superficie en terres labourables	2010	/	644
	2000	435	601
	1988	422	495
Variation entre 1988 et 2010		+3%	+30%
Superficie en cultures permanentes	2010	0	0
	2000	0	0
	1988	/	0
Variation entre 1988 et 2010		0%	0%
Superficie toujours en herbe	2010	/	16
	2000	25	14
	1988	22	14
Variation entre 1988 et 2010		+13,6%	-14%

Figure 7 - Occupation des sols en ha sur les communes de Brassy et Contre - Source : INSEE

Entre 1988 et 2010, la majorité des critères mesurés par le recensement AGRESTE ont diminué.

Concernant la commune de Brassy, deux critères ont connu une augmentation : la superficie en terres labourables a augmenté de 3% et la superficie toujours en herbe a augmenté de 13,6%.

Concernant la commune de Contre, deux critères ont connu une augmentation : la superficie agricole utilisée a augmenté de 29% et la superficie en terres labourables a augmenté de 30%.

L'occupation des sols des parcelles d'accueil des éoliennes confirme la prégnance des grandes cultures, avec de vastes espaces agricoles que les haies et bosquets ne ponctuent que très rarement.

4 Impact du projet sur l'économie agricole du territoire

Les impacts attendus des projets sur l'agriculture sont les suivants :

- Renforcement des chemins d'exploitation empruntés durant les travaux,
- Réduction de la surface agricole :
 - Emprise des plateformes de montage
 - Emprise des chemins d'accès (emprise maximale de 5m de large)
 - Emprise des fondations
 - Emprise des postes de livraison
- Perturbation éventuelle des cultures autour des mâts, au droit des fondations (198m² environ et situées à 1 m de profondeur environ sous la surface du sol),
- Manœuvres supplémentaires des engins agricoles suite à la présence d'obstacles au sein de la parcelle.

Installation	Surface des parcelles concernées (m ²)	Occupation actuelle du sol	Total surface agricole utilisée (m ²)
Eolienne E6 et chemin d'accès	21 059	Culture	2 968
Eolienne E7 et chemin d'accès	122 289	Culture	2 619
Eolienne E8 (1/2) et chemin d'accès	21 261	Culture	3 397
Eolienne E8 (2/2) et PDL	33 477	Culture	684
Eolienne E9 et chemin d'accès	32 626	Culture	2 774
Eolienne E10 et chemin d'accès	18 078	Culture	3 797
Eolienne E11 et chemin d'accès	97 737	Culture	2 783
Eolienne E12 (1/2) et chemin d'accès	165 982	Culture	1 798
Eolienne E12 (1/2) et PDL	30 256	Culture	1 191
Total général	542 765		20 820

Figure 8 - Emprise selon les installations

Au total, ce sont **2,1 ha** pour le projet de Corbillon-Est (surface plateformes, fondations, postes de livraison et chemins créés) de terres agricoles qui seront transformées temporairement par le projet de parc éolien. La remise en état du site permettra en effet un retour à la vocation agricole des différents sites d'implantation.

L'implantation des éoliennes et des chemins d'accès a été étudiée pour prendre en compte les contraintes d'exploitation (sens de cultures notamment). Les éoliennes sont également implantées à proximité des chemins existant afin de limiter l'emprise sur les terres agricoles.

En ce qui concerne les pertes de récoltes associées aux phases de chantier, elles seront de faibles ampleurs et ponctuelles.

Le parc éolien ne comprend pas de pâturages. Signalons tout de même que si l'on s'appuie sur les différentes études réalisées au cours des 30 dernières années¹ dans le but de mesurer les effets sanitaires des champs électromagnétiques sur le bétail, on peut dire que le champ magnétique développé par les lignes de transport d'électricité aériennes de 400 kV à 765 kV ne produit pas d'effet significatif sur la santé du bétail.

¹ Résumé des études des effets sanitaires des champs magnétiques sur les animaux du bétail. Hydro-Québec, 1999.

Dans ces conditions, on peut raisonnablement penser que s'agissant de lignes de bien plus faible tension (moins de 1 kV dans l'éolienne puis 20kV en sortie d'éolienne vers le PDL pour le cas du projet concerné), les effets sur la santé des animaux du bétail ne seront pas significatifs. Aucun impact n'est donc attendu sur l'élevage.

En conclusion, cet impact est jugé faible et temporaire (durée de vie du parc) d'autant plus que le renforcement des chemins d'accès représente un point plutôt positif pour l'agriculteur. Ces chemins seront remis en état après la période d'exploitation du parc et l'entretien annuel permettra le passage des engins agricoles sur toute la durée d'exploitation.

Aucun impact significatif n'est attendu sur l'agriculture. Deux types de dédommagement pour l'agriculture sont prévus pour les pertes en cultures :

- Dédommagement au titre de la résiliation partielle de bail rural pendant une durée de 20 ans (perte de surface agricole utilisable) ;
- Dédommagement des pertes liées au chantier comme un possible dégât aux cultures (selon barèmes de la Chambre d'Agriculture).

Il est à noter que de manière générale un parc éolien bénéficie d'un bail d'une durée de 20 ans. A l'issue de ce bail et en l'absence de renouvellement, le parc est démonté à la charge du développeur et le site est alors remis en état, conformément à la réglementation. La plupart des composants des éoliennes sont alors recyclés. Ainsi, un projet éolien n'engage pas de manière irréversible le site sur lequel il s'implante. Il n'entraîne pas non plus de pollution du sol.

Le projet éolien n'engage donc pas de manière définitive les terrains sur lesquels ils s'implantent. Il s'agit d'une mobilisation foncière temporaire (à moyen terme) et réversible, plus que d'une consommation foncière brute.

La surface agricole permanente et temporaire (durée de vie du parc éolien) utilisée lors de l'exploitation du parc de Corbillon-Est est estimée au maximum à 2,1 ha qui correspond à la somme des surfaces des chemins à créer et des plateformes des éoliennes. Cette surface est extrêmement faible comparée aux 929 ha de SAU que comptent les communes de Brassy et Contre (0,2% de la SAU des communes).

La consommation foncière induite par le projet éolien n'est donc pas de nature à remettre en cause la pérennité de l'activité agricole sur le territoire des communes concernées par les projets.

5 Mesure d'évitement et de réduction

La consommation d'espace agricole est un enjeu pris en compte dès la conception du projet avec notamment :

- L'utilisation prioritaire des chemins existants qui a été un paramètre important dans la définition des implantations afin de limiter la création de pistes dans le cadre du projet
- La remise en état du site après démantèlement du parc

Concernant les pertes de surfaces agricoles cultivées qui ne peuvent être évitées durant la phase de travaux et/ou d'exploitation du parc éolien, une indemnisation et des baux sont signés avec les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées.

6 Conclusion

Pour le projet de Corbillon-Est ce sont **2,1 ha** (surface plateformes, fondations, postes de livraison et chemins créés) de terres agricoles qui seront transformées temporairement par le projet de parc éolien. Or, la remise en état du site permettra en effet un retour à la vocation agricole des différents sites d'implantation. De fait, le projet éolien n'engage donc pas de manière définitive les terrains sur lesquels ils s'implantent. Il s'agit d'une mobilisation foncière temporaire (à moyen terme) et réversible, plus que d'une consommation foncière brute.

Pièce 7-5 : Plans réglementaires

Département de la Somme

Communes de Brassy et Contre

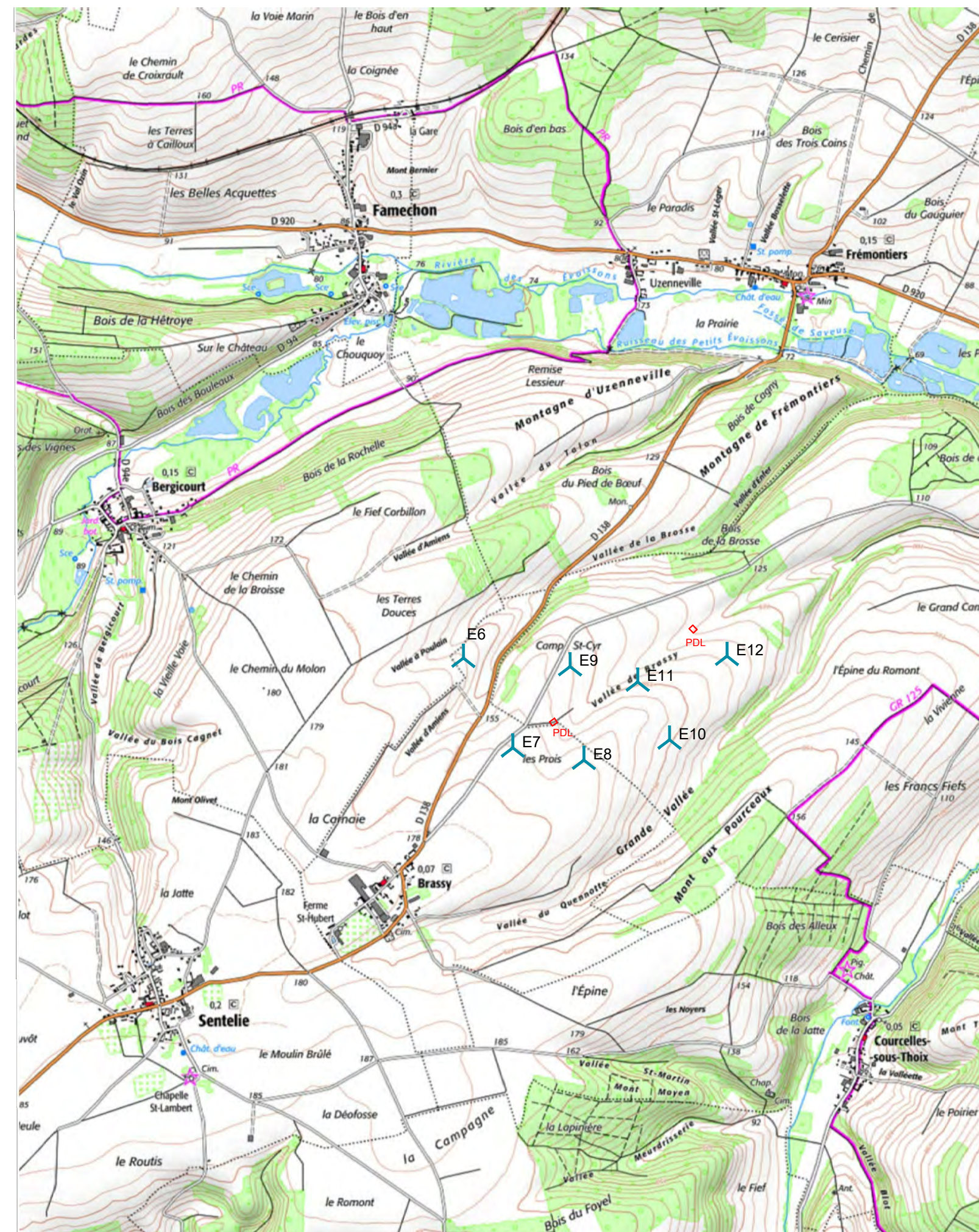
Parc éolien Corbillon-Est

Plans réglementaires

Echelle : 1/25 000

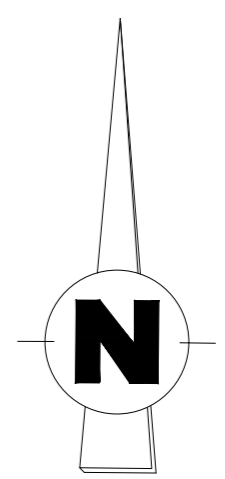
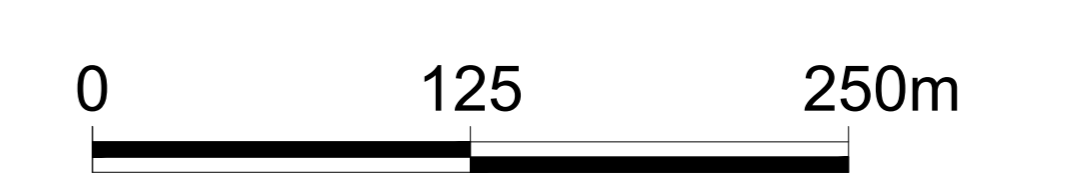
Système de coordonnées : Lambert 93

Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A3	Carte au 1/25 000 ème	1616574	SBI	QUE





- Parc éolien Corbillon Est
- Zone de survol (Rayon de 57,5 m)
- Périmètre de 600 m autour de la zone de survol des éoliennes
- Fondation
- Plateforme
- Ligne électrique
- Poste de livraison
- Chemin à créer
- Chemin à renforcer
- Limite de commune
- Limite de section cadastrale
- Limite de parcelle



TAUW

Département de la Somme
Communes de Brassy et Contre


Parc éolien Corbillon-Est

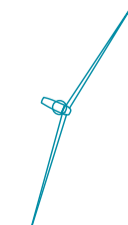
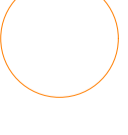

Plans réglementaires

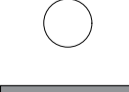



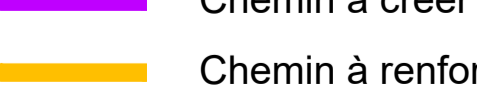

Echelle : 1/2 500


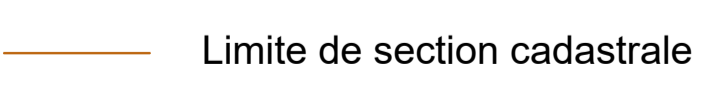

Système de coordonnées : Lambert 93

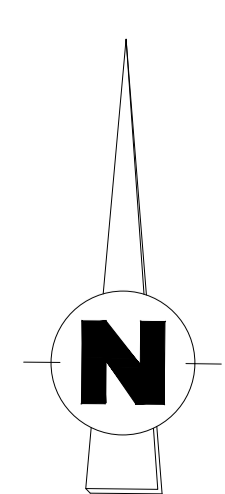
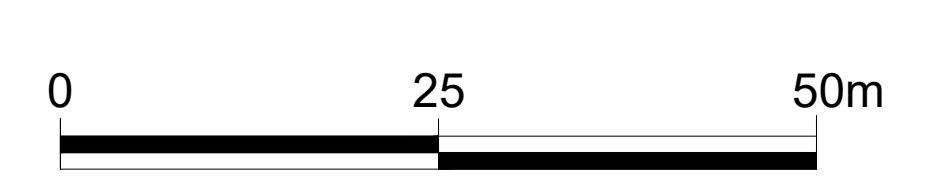
Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A0	Plan au 1/2 500 ème - Périmètre de 600 m	1616574	SBI	QUE



-  Parc éolien Corbillon Est
-  Zone de survol (Rayon de 57,5 m)
-  Périmètre de 35 m autour de la zone de survol des éoliennes

-  Fondation
-  Plateforme
-  Ligne électrique
-  Poste de livraison
-  Chemin à créer
-  Chemin à renforcer

-  Limite de commune
-  Limite de section cadastrale
-  Limite de parcelle



TAUW

Département de la Somme
Communes de Brassy et Contre


Parc éolien Corbillon-Est

Plans réglementaires

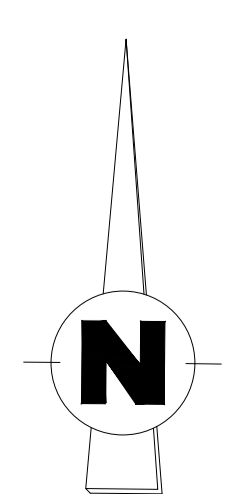
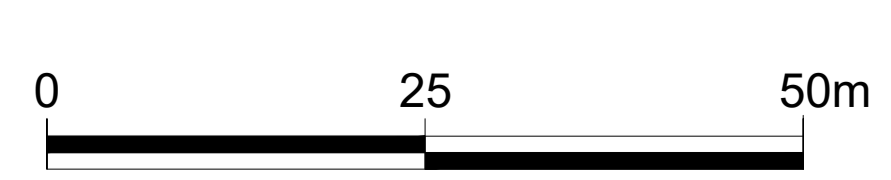
Echelle : 1/500

Système de coordonnées : Lambert 93

Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A0	Plan au 1/500 ème -Périmètre de 35 m - E6	1616574	SBI	QUE



- Parc éolien Corbillon Est
- Zone de survol (Rayon de 57,5 m)
- Périmètre de 35 m autour de la zone de survol des éoliennes
- Fondation
- Plateforme
- Ligne électrique
- Poste de livraison
- Chemin à créer
- Chemin à renforcer
- Limite de commune
- Limite de section cadastrale
- Limite de parcelle



TAUW

Département de la Somme
Communes de Brassy et Contre


Parc éolien Corbillon-Est

Plans réglementaires

Echelle : 1/500

Système de coordonnées : Lambert 93

Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A0	Plan au 1/500 ème -Périmètre de 35 m - E7	1616574	SBI	QUE



PDL

ZA

25

24

11

10

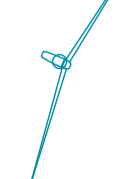
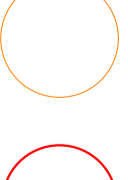

9

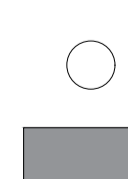





8


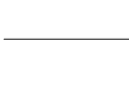

E8

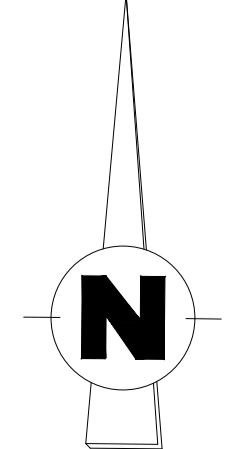
ZB

4

-  Parc éolien Corbillon Est
-  Zone de survol (Rayon de 57,5 m)
-  Périmètre de 35 m autour de la zone de survol des éoliennes

-  Fondation
-  Plateforme
-  Ligne électrique
-  Poste de livraison
-  Chemin à créer
-  Chemin à renforcer

-  Limite de commune
-  Limite de section cadastrale
-  Limite de parcelle



TAUW

Département de la Somme
Communes de Brassy et Contre


Parc éolien Corbillon-Est

Plans réglementaires

Echelle : 1/500

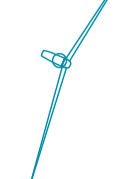
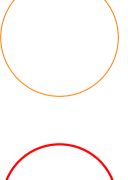

Système de coordonnées : Lambert 93



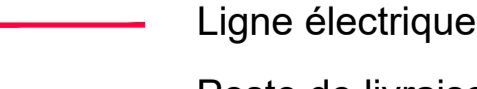

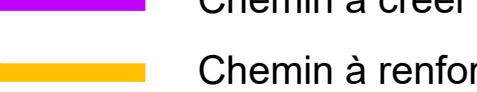

Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A0	Plan au 1/500 ème -Périmètre de 35 m - E8	1616574	SBI	QUE



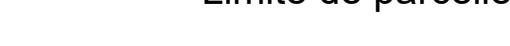


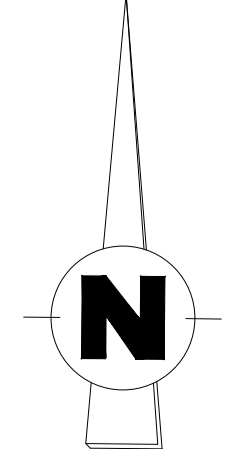
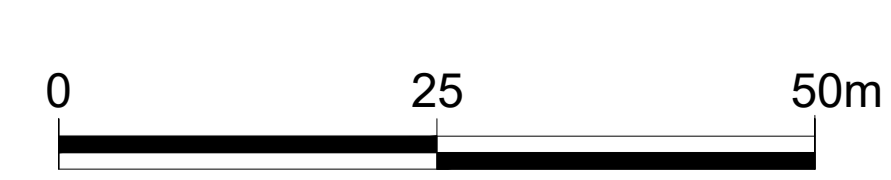
E9

ZA

-  Parc éolien Corbillon Est
-  Zone de survol (Rayon de 57,5 m)
-  Périmètre de 35 m autour de la zone de survol des éoliennes

-  Fondation
-  Plateforme
-  Ligne électrique
-  Poste de livraison
-  Chemin à créer
-  Chemin à renforcer

-  Limite de commune
-  Limite de section cadastrale
-  Limite de parcelle



TAUW

Département de la Somme
Communes de Brassy et Contre


Parc éolien Corbillon-Est

Plans réglementaires

Echelle : 1/500

Système de coordonnées : Lambert 93

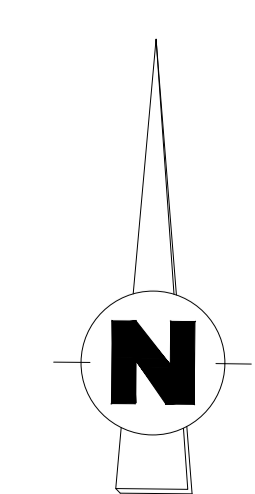
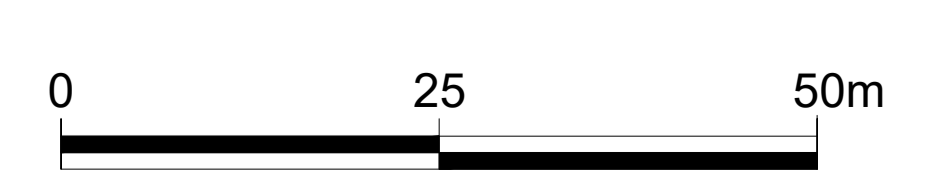
Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A0	Plan au 1/500 ème -Périmètre de 35 m - E9	1616574	SBI	QUE



- Parc éolien Corbillon Est
- Zone de survol (Rayon de 57,5 m)
- Périmètre de 35 m autour de la zone de survol des éoliennes

- Fondation
- Plateforme
- Ligne électrique
- Poste de livraison
- Chemin à créer
- Chemin à renforcer

- Limite de commune
- Limite de section cadastrale
- Limite de parcelle



TAUW

Département de la Somme
Communes de Brassy et Contre


Parc éolien Corbillon-Est

Plans réglementaires

Echelle : 1/500

Système de coordonnées : Lambert 93

Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A0	Plan au 1/500 ème -Périmètre de 35 m - E10	1616574	SBI	QUE

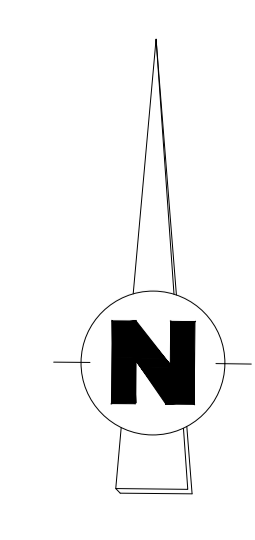
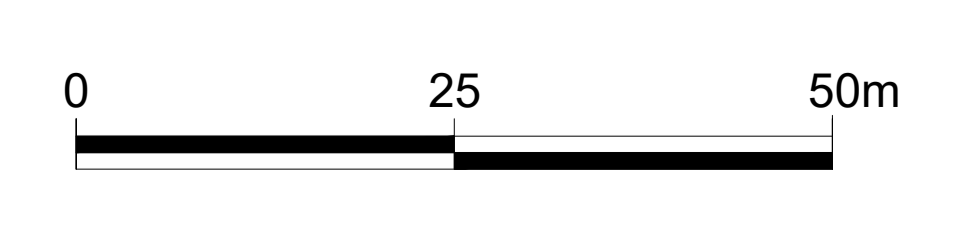


25

- Parc éolien Corbillon Est
- Zone de survol (Rayon de 57,5 m)
- Périmètre de 35 m autour de la zone de survol des éoliennes

- Fondation
- Plateforme
- Ligne électrique
- Poste de livraison
- Chemin à créer
- Chemin à renforcer

- Limite de commune
- Limite de section cadastrale
- Limite de parcelle



TAUW

Département de la Somme
Communes de Brassy et Contre


Parc éolien Corbillon-Est

Plans réglementaires

Echelle : 1/500

Système de coordonnées : Lambert 93

Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A0	Plan au 1/500 ème -Périmètre de 35 m - E11	1616574	SBI	QUE



PDL

E12

ZH

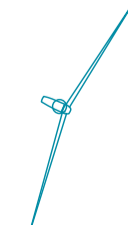
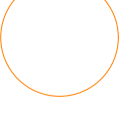

33

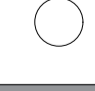





34




28

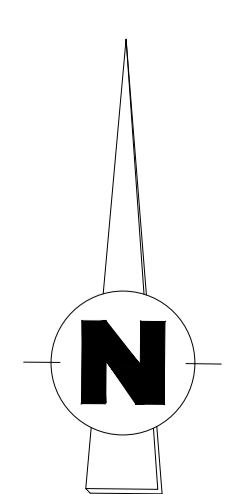
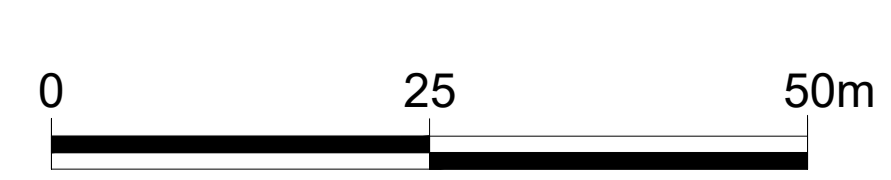
29

30

-  Parc éolien Corbillon Est
-  Zone de survol (Rayon de 57,5 m)
-  Périmètre de 35 m autour de la zone de survol des éoliennes

-  Fondation
-  Plateforme
-  Ligne électrique
-  Poste de livraison
-  Chemin à créer
-  Chemin à renforcer

-  Limite de commune
-  Limite de section cadastrale
-  Limite de parcelle



TAUW

Département de la Somme
Communes de Brassy et Contre

Parc éolien Corbillon-Est

Plans réglementaires

Echelle : 1/500

Système de coordonnées : Lambert 93

Date	Format	Phase / Modification	N°Projet	DAO	Contrôle
19-05-21	A0	Plan au 1/500 ème -Périmètre de 35 m - E12	1616574	SBI	QUE